

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**  
**AU 31 DECEMBRE 2012**

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012

|  |           |
|--|-----------|
| <b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>                            | <b>3</b>  |
| <b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>                       | <b>4</b>  |
| <b>BILAN CONSOLIDE</b>   | <b>5</b>  |
| <b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>               | <b>6</b>  |
| <b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>    | <b>7</b>  |
| <br>   |           |
| <b>A. FAITS MARQUANTS</b>                                      | <b>8</b>  |
| <br>   |           |
| <b>B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>                     | <b>10</b> |
| <br>   |           |
| <b>C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES</b>                 | <b>26</b> |
| <b>1 Informations par secteurs</b>                             | <b>26</b> |
| <b>2 Informations par zones géographiques</b>                  | <b>28</b> |
| <b>3 Frais de recherche et développement</b>                   | <b>29</b> |
| <b>4 Autres charges et produits</b>                            | <b>29</b> |
| <b>5 Résultat financier</b>                                    | <b>29</b> |
| <b>6 Résultat net courant</b>                                  | <b>30</b> |
| <b>7 Impôts</b>  | <b>30</b> |
| <b>8 Regroupements d'entreprises</b>                           | <b>33</b> |
| <b>9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés</b> | <b>34</b> |
| <b>10 Résultat par action</b>                                  | <b>35</b> |
| <b>11 Immobilisations incorporelles</b>                        | <b>36</b> |
| <b>12 Immobilisations corporelles</b>                          | <b>38</b> |
| <b>13 Sociétés mises en équivalence</b>                        | <b>39</b> |
| <b>14 Autres titres de participation</b>                       | <b>39</b> |
| <b>15 Autres actifs non courants</b>                           | <b>39</b> |
| <b>16 Stocks</b>   | <b>40</b> |
| <b>17 Clients et comptes rattachés, autres créances</b>        | <b>40</b> |
| <b>18 Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>              | <b>40</b> |
| <b>19 Capitaux propres</b>                                     | <b>40</b> |

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>20</b> | <b>Provisions et autres passifs non courants</b>                               | <b>41</b> |
| <b>21</b> | <b>Passifs et passifs éventuels</b>  | <b>48</b> |
| <b>22</b> | <b>Dettes financières</b>  | <b>56</b> |
| <b>23</b> | <b>Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers</b>               | <b>58</b> |
| <b>24</b> | <b>Présentation des actifs et passifs financiers</b>                           | <b>62</b> |
| <b>25</b> | <b>Fournisseurs et comptes rattachés, Autres créditeurs et dettes diverses</b> | <b>63</b> |
| <b>26</b> | <b>Charges de personnel</b>  | <b>64</b> |
| <b>27</b> | <b>Parties liées</b>   | <b>64</b> |
| <b>28</b> | <b>Paielements fondés sur des actions</b>                                      | <b>65</b> |
| <b>29</b> | <b>Engagements hors bilan</b>  | <b>69</b> |
| <b>30</b> | <b>Honoraires des commissaires aux comptes</b>                                 | <b>79</b> |
| <b>31</b> | <b>Evénements postérieurs à la clôture</b>                                     | <b>79</b> |
|           | <b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012</b>                          | <b>80</b> |

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉ

| <i>(En millions d'euros)</i>  | Notes   | 2012         | 2011          |
|---|---------|--------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>   | (C1&C2) | <b>6 395</b> | <b>5 900</b>  |
| Coûts et charges d'exploitation   |         | (5 137)      | (4 632)       |
| Frais de recherche et développement   | (C3)    | (148)        | (132)         |
| Frais administratifs et commerciaux   |         | (432)        | (374)         |
| <b>Résultat d'exploitation courant</b>  | (C1)    | <b>678</b>   | <b>762</b>    |
| Autres charges et produits  | (C4)    | (27)         | (45)          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  | (C1)    | <b>651</b>   | <b>717</b>    |
| Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence                 | (C13)   | 10           | 17            |
| Résultat financier  | (C5)    | (54)         | (37)          |
| Impôts sur le résultat  | (C7)    | (186)        | (125)         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                     |         | <b>421</b>   | <b>572</b>    |
| <b>Résultat net des activités abandonnées</b>                                     | (C9)    | <b>(200)</b> | <b>(587)</b>  |
| <b>Résultat net</b>   |         | <b>221</b>   | <b>(15)</b>   |
| Dont résultat net - part des minoritaires   |         | 1            | 4             |
| <b>Dont résultat net - part du Groupe</b>   | (C6)    | <b>220</b>   | <b>(19)</b>   |
| <b>Dont résultat net - part du Groupe des activités poursuivies</b>               |         | <b>420</b>   | <b>568</b>    |
| <b>Dont résultat net - part du Groupe des activités abandonnées</b>               |         | <b>(200)</b> | <b>(587)</b>  |
| <i>Résultat net par action (en euros)</i>   | (C10)   | <i>3,54</i>  | <i>(0,31)</i> |
| <i>Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)</i>               | (C10)   | <i>6,75</i>  | <i>9,22</i>   |
| <i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>                                   | (C10)   | <i>3,49</i>  | <i>(0,31)</i> |
| <i>Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)</i>         | (C10)   | <i>6,67</i>  | <i>9,12</i>   |
| Amortissements  | (C1)    | (318)        | (272)         |
| EBITDA *  | (C1)    | 996          | 1 034         |
| Résultat net courant *  |         | 368          | 500           |
| Résultat net courant des activités poursuivies *                                  | (C6)    | 441          | 574           |
| <i>Résultat net courant par action des activités poursuivies (en euros)</i>       | (C10)   | <i>7,09</i>  | <i>9,31</i>   |
| <i>Résultat net courant dilué par action des activités poursuivies (en euros)</i> | (C10)   | <i>7,00</i>  | <i>9,21</i>   |

\* cf. note B19 Principaux indicateurs comptables et financiers

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception de ceux décrits en tête de la note B Principes et méthodes comptables.

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| <i>(En millions d'euros)</i>  | Notes | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|---|-------|-------------|-------------|
| <b>Résultat net</b>   |       | <b>221</b>  | <b>(15)</b> |
| Effet des couvertures   | (C24) | (1)         | 3           |
| Impôts différés sur effet des couvertures                                     |       | -           | 1           |
| Pertes et gains actuariels  | (C20) | (87)        | (28)        |
| Impôts différés sur pertes et gains actuariels                                |       | 20          | 11          |
| Autres  |       | -           | 2           |
| Impôts différés sur autres  |       | -           | -           |
| Variation des écarts de conversion  |       | (13)        | 55          |
| <b>Autres éléments du résultat global des activités poursuivies</b>           |       | <b>(81)</b> | <b>44</b>   |
| Autres éléments du résultat global des activités abandonnées                  |       | (7)         | 1           |
| <b>Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres</b> |       | <b>(88)</b> | <b>45</b>   |
| <b>Résultat global</b>  |       | <b>133</b>  | <b>30</b>   |
| Dont résultat global - part des minoritaires                                  |       | 1           | 6           |
| <b>Dont résultat global - part du Groupe</b>                                  |       | <b>132</b>  | <b>24</b>   |

**BILAN CONSOLIDE**

| <i>(En millions d'euros)</i>                       | Notes | 31 décembre 2012 | 31 décembre 2011 |
|--|-------|------------------|------------------|
| <b>ACTIF</b>                                       |       |                  |                  |
| Immobilisations incorporelles, valeur nette        | (C11) | 962              | 777              |
| Immobilisations corporelles, valeur nette          | (C12) | 1 852            | 1 706            |
| Sociétés mises en équivalence : titres et prêts    | (C13) | 71               | 66               |
| Autres titres de participation                     | (C14) | 36               | 35               |
| Actifs d'impôt différé                             | (C7)  | 83               | 66               |
| Autres actifs non courants                         | (C15) | 147              | 109              |
| <b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>                     |       | <b>3 151</b>     | <b>2 759</b>     |
| Stocks   | (C16) | 920              | 945              |
| Clients et comptes rattachés                       | (C17) | 920              | 834              |
| Autres créances                                    | (C17) | 147              | 117              |
| Impôts sur les sociétés - créances                 | (C7)  | 35               | 36               |
| Autres actifs financiers courants                  | (C24) | 8                | 9                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie            | (C18) | 360              | 252              |
| <b>TOTAL ACTIF COURANT</b>                         |       | <b>2 390</b>     | <b>2 193</b>     |
| Actifs destinés à être cédés                       | (C9)  | -                | 380              |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                                 |       | <b>5 541</b>     | <b>5 332</b>     |
| <b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>                  |       |                  |                  |
| Capital  |       | 629              | 619              |
| Primes et réserves                                 |       | 1 587            | 1 484            |
| Actions autodétenues                               |       | (16)             | (10)             |
| Ecarts de conversion                               |       | 82               | 97               |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE</b> | (C19) | <b>2 282</b>     | <b>2 190</b>     |
| Intérêts minoritaires                              |       | 29               | 27               |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>                  |       | <b>2 311</b>     | <b>2 217</b>     |
| Passifs d'impôt différé                            | (C7)  | 33               | 35               |
| Provisions et autres passifs non courants          | (C20) | 878              | 791              |
| Emprunts et dettes financières à long terme        | (C22) | 1 071            | 583              |
| <b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>                    |       | <b>1 982</b>     | <b>1 409</b>     |
| Fournisseurs et comptes rattachés                  | (C25) | 683              | 665              |
| Autres créditeurs et dettes diverses               | (C25) | 318              | 265              |
| Impôts sur les sociétés - dettes                   | (C7)  | 56               | 39               |
| Autres passifs financiers courants                 | (C24) | 2                | 12               |
| Emprunts et dettes financières à court terme       | (C22) | 189              | 272              |
| <b>TOTAL PASSIF COURANT</b>                        |       | <b>1 248</b>     | <b>1 253</b>     |
| Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés  | (C9)  | -                | 453              |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>     |       | <b>5 541</b>     | <b>5 332</b>     |

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

| <i>(En millions d'euros)</i>  | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net  | 221          | (15)         |
| Amortissements et provisions pour dépréciation d'actifs                                     | 362          | 592          |
| Autres provisions et impôts différés  | (23)         | 88           |
| Profits/Pertes sur cession d'actifs long terme  | (26)         | (37)         |
| Dividendes moins résultat des sociétés mises en équivalence                                 | (1)          | (8)          |
| Variation besoin en fonds de roulement  | (42)         | (85)         |
| Autres variations   | 8            | 8            |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>                                       | <b>499</b>   | <b>543</b>   |
| <b>Dont flux de trésorerie provenant de l'exploitation des activités abandonnées</b>        | <b>(157)</b> | <b>(153)</b> |
| Investissements incorporels et corporels  | (479)        | (424)        |
| Variation des fournisseurs d'immobilisations  | (8)          | 24           |
| Coût d'acquisition des activités, net de la trésorerie acquise                              | (264)        | (580)        |
| Augmentation des Prêts  | (60)         | (32)         |
| Investissements   | (811)        | (1 012)      |
| Produits de cession d'actifs incorporels et corporels                                       | 41           | 13           |
| Variation des créances sur cession d'immobilisations  | 3            | -            |
| Produits de cession des activités, nets de la trésorerie cédée                              | (6)          | -            |
| Produits de cession de titres de participation non consolidés                               | -            | 45           |
| Remboursement de prêts à long terme   | 19           | 12           |
| Désinvestissements  | 57           | 70           |
| <b>Flux de trésorerie provenant des investissements nets</b>                                | <b>(754)</b> | <b>(942)</b> |
| <b>Dont flux de trésorerie provenant des investissements nets des activités abandonnées</b> | <b>(73)</b>  | <b>(55)</b>  |
| Variation de capital et autres fonds propres  | 47           | 10           |
| Rachat d'actions propres  | (13)         | (10)         |
| Dividendes payés aux actionnaires   | (81)         | (61)         |
| Dividendes versés aux minoritaires  | (1)          | 0            |
| Augmentation / Diminution de l'endettement long terme                                       | 497          | 15           |
| Augmentation / Diminution de l'endettement court terme                                      | (94)         | 177          |
| <b>Flux de trésorerie provenant du financement</b>  | <b>355</b>   | <b>131</b>   |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie  | 100          | (268)        |
| Incidence variations change et périmètre  | 6            | (5)          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période                                 | 254          | 527          |
| <b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE</b>                            | <b>360</b>   | <b>254</b>   |
| <b>Dont trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées</b>               | <b>-</b>     | <b>2</b>     |

Au 31 décembre 2012, les impôts versés s'élèvent à 158 millions d'euros (170 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Le montant des intérêts reçus et versés au 31 décembre 2012 inclus dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élève respectivement à 1 et 32 millions d'euros (4 et 36 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| <i>(En millions d'euros)</i>   | Actions émises    |            |              |                      |                     | Actions autodétenues |             | Capitaux propres part du groupe | Intérêts mino-ritaires | Capitaux propres |
|--|-------------------|------------|--------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------|---------------------------------|------------------------|------------------|
|  | Nombre            | Montant    | Primes       | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Nombre               | Montant     |                                 |                        |                  |
| <b>Au 1er janvier 2011</b>   | <b>61 493 794</b> | <b>615</b> | <b>1 011</b> | <b>556</b>           | <b>43</b>           | <b>(136 280)</b>     | <b>(6)</b>  | <b>2 219</b>                    | <b>21</b>              | <b>2 240</b>     |
| Dividendes payés   | -                 | -          | -            | (61)                 | -                   | -                    | -           | (61)                            | -                      | (61)             |
| Emissions d'actions  | 370 783           | 4          | 10           | -                    | -                   | -                    | -           | 14                              | -                      | 14               |
| Rachat d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | (210 000)            | (10)        | (10)                            | -                      | (10)             |
| Annulation d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | -                    | -           | -                               | -                      | -                |
| Attribution d'actions propres aux salariés                             | -                 | -          | -            | (6)                  | -                   | 132 200              | 6           | -                               | -                      | -                |
| Cessions d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | -                    | -           | -                               | -                      | -                |
| Paiements fondés sur des actions                                       | -                 | -          | -            | 7                    | -                   | -                    | -           | 7                               | -                      | 7                |
| Autres   | -                 | -          | -            | (3)                  | -                   | -                    | -           | (3)                             | -                      | (3)              |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b>                              | <b>370 783</b>    | <b>4</b>   | <b>10</b>    | <b>(63)</b>          | <b>-</b>            | <b>(77 800)</b>      | <b>(4)</b>  | <b>(53)</b>                     | <b>-</b>               | <b>(53)</b>      |
| Résultat net   | -                 | -          | -            | (19)                 | -                   | -                    | -           | (19)                            | 4                      | (15)             |
| Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres | -                 | -          | -            | (11)                 | 54                  | -                    | -           | 43                              | 2                      | 45               |
| <b>Résultat global</b>   | <b>-</b>          | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>(30)</b>          | <b>54</b>           | <b>-</b>             | <b>-</b>    | <b>24</b>                       | <b>6</b>               | <b>30</b>        |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>   | <b>61 864 577</b> | <b>619</b> | <b>1 021</b> | <b>463</b>           | <b>97</b>           | <b>(214 080)</b>     | <b>(10)</b> | <b>2 190</b>                    | <b>27</b>              | <b>2 217</b>     |

| <i>(En millions d'euros)</i>   | Actions émises    |            |              |                      |                     | Actions autodétenues |             | Capitaux propres part du groupe | Intérêts mino-ritaires | Capitaux propres |
|--|-------------------|------------|--------------|----------------------|---------------------|----------------------|-------------|---------------------------------|------------------------|------------------|
|  | Nombre            | Montant    | Primes       | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Nombre               | Montant     |                                 |                        |                  |
| <b>Au 1er janvier 2012</b>   | <b>61 864 577</b> | <b>619</b> | <b>1 021</b> | <b>463</b>           | <b>97</b>           | <b>(214 080)</b>     | <b>(10)</b> | <b>2 190</b>                    | <b>27</b>              | <b>2 217</b>     |
| Dividendes payés   | -                 | -          | (81)         | -                    | -                   | -                    | -           | (81)                            | (1)                    | (82)             |
| Emissions d'actions  | 1 012 638         | 10         | 37           | -                    | -                   | -                    | -           | 47                              | -                      | 47               |
| Rachat d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | (250 000)            | (13)        | (13)                            | -                      | (13)             |
| Annulation d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | -                    | -           | -                               | -                      | -                |
| Attribution d'actions propres aux salariés                             | -                 | -          | -            | (7)                  | -                   | 150 046              | 7           | -                               | -                      | -                |
| Cessions d'actions propres   | -                 | -          | -            | -                    | -                   | -                    | -           | -                               | -                      | -                |
| Paiements fondés sur des actions                                       | -                 | -          | -            | 9                    | -                   | -                    | -           | 9                               | -                      | 9                |
| Autres   | -                 | -          | -            | (2)                  | -                   | -                    | -           | (2)                             | 2                      | -                |
| <b>Transactions avec les actionnaires</b>                              | <b>1 012 638</b>  | <b>10</b>  | <b>(44)</b>  | <b>-</b>             | <b>-</b>            | <b>(99 954)</b>      | <b>(6)</b>  | <b>(40)</b>                     | <b>1</b>               | <b>(39)</b>      |
| Résultat net   | -                 | -          | -            | 220                  | -                   | -                    | -           | 220                             | 1                      | 221              |
| Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres | -                 | -          | -            | (73)                 | (15)                | -                    | -           | (88)                            | -                      | (88)             |
| <b>Résultat global</b>   | <b>-</b>          | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>147</b>           | <b>(15)</b>         | <b>-</b>             | <b>-</b>    | <b>132</b>                      | <b>1</b>               | <b>133</b>       |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>   | <b>62 877 215</b> | <b>629</b> | <b>977</b>   | <b>610</b>           | <b>82</b>           | <b>(314 034)</b>     | <b>(16)</b> | <b>2 282</b>                    | <b>29</b>              | <b>2 311</b>     |

## A. FAITS MARQUANTS

### 1 Acquisitions et cessions

Dans le cadre de son recentrage sur ses métiers de chimie de spécialités, ARKEMA a cédé, au groupe Klesch, le 3 juillet 2012 avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, ses activités vinyliques qui génèrent un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 milliard d'euros. Les résultats de ces activités, les éléments de bilan jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012 et les flux financiers de ces activités ont été classés en activités abandonnées et sont détaillés dans la note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés. La cession de certains titres ou actifs mineurs en France et en Chine sera réalisée en 2013 pour des raisons administratives.

Début octobre 2012, ARKEMA a finalisé la cession de son activité stabilisants étain qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 180 millions d'euros. Pour des raisons administratives, la cession de ces activités en Chine devrait être finalisée au cours du premier semestre 2013.

En ligne avec sa stratégie d'accroître sa présence dans les pays à plus forte croissance, ARKEMA a acquis :

- le 1<sup>er</sup> février 2012, les sociétés chinoises Hipro Polymers, producteur de polyamides de spécialités bio-sourcés 10.10 et Casda Biomaterials, leader mondial de l'acide sébacique, issu de l'huile de ricin et utilisé comme matière première pour la production de polyamide 10.10. Ces acquisitions permettent à ARKEMA de compléter sa gamme de polyamides de spécialités bio-sourcés et d'accroître ses positions dans le domaine de la chimie verte.
- en octobre 2012, un site de production d'additifs et émulsions acryliques au Brésil.

L'impact dans les comptes de ces acquisitions est détaillé dans la note C8 Regroupements d'entreprises.

### 2 Autres faits marquants

Le 6 avril 2012, ARKEMA a dû se déclarer en situation de force majeure sur sa chaîne polyamides 12 à la suite de l'accident intervenu fin mars sur le site d'Evonik à Marl en Allemagne qui produit du CDT, une matière première utilisée dans la fabrication du polyamide 12. Compte tenu des couvertures d'assurances souscrites par le Groupe, l'impact est limité à une charge exceptionnelle enregistrée en autres charges et produits d'environ 17 millions d'euros (cf. note C4 Autres charges et produits).

En avril 2012, ARKEMA a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant total de 29,2 millions d'euros. 535 013 actions ont été souscrites au prix de 54,51€ par action correspondant à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Arkema à la bourse de Paris pendant les 20 séances précédant la réunion du Conseil d'administration du 7 mars 2012 qui a fixé ce prix, à laquelle a été appliquée une décote de 20%.

Le 26 avril 2012, ARKEMA a conclu le placement d'une émission obligataire d'un montant de 230 millions d'euros à échéance au 30 avril 2020 avec un coupon annuel de 3,85%. Le 5 octobre 2012, ARKEMA a procédé à un abondement de 250 millions d'euros de sa souche obligataire à échéance du 30 avril 2020 avec un rendement annuel légèrement

inférieur à 3%. ARKEMA poursuit ainsi la diversification de ses sources de financement et l'allongement de la maturité de sa dette dans des conditions de marchés favorables.

Le 24 juillet 2012, ARKEMA a annoncé le démarrage de l'augmentation de 50% de sa capacité de production de polymères fluorés PVDF Kynar® sur son site de Changshu en Chine, consolidant ainsi sa position de leader sur cette ligne à forte valeur ajoutée destinée aux marchés du revêtement, génie chimique, extraction off-shore du pétrole, traitement de l'eau, batteries lithium-ion et photovoltaïque.

## B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Arkema S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la société est domicilié au 420, rue d'Estiennes d'Orves 92700 Colombes (France). Elle a été constituée le 31 janvier 2003 et les titres d'Arkema S.A. sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis le 18 mai 2006.

Les états financiers consolidés d'ARKEMA au 31 décembre 2012 ont été établis sous la responsabilité du Président-directeur général d'Arkema S.A. et ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Arkema S.A. en date du 27 février 2013. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 4 juin 2013.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), en conformité avec les normes internationales telles que publiées par l'IASB au 31 décembre 2012, ainsi qu'avec les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2012.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir,

---

|                     |  |
|---------------------|--|
| Amendement à IFRS 7 | Informations à fournir - transfert d'actifs financiers |
|---------------------|--|

---

L'application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Les normes, amendements ou interprétations publiés respectivement par l'IASB et l'IFRS IC (IFRS Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et non appliqués par anticipation par le Groupe, sont :

|   |  |  |
|---|--|--|
| Amendements à IFRS 1                      | 1ère application des IFRS - concernant l'hyperinflation sévère et les dates d'application fermes pour les premiers adoptants | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| Amendements à IFRS 1                      | Prêts gouvernementaux  | non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012 |
| Amendements à IFRS 7                      | Informations à fournir - Compensation des actifs/passifs financiers  | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| Amendements à IFRS 9 et IFRS 7            | Date d'application obligatoire et informations à fournir en période de transition  | non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012 |
| Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 | Transition à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12   | non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012 |
| Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27  | Entités d'investissement   | non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012 |
| IFRS 10                                   | Etats financiers consolidés  | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IFRS 11                                   | Accords conjoints  | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IFRS 12                                   | Informations à fournir sur les participations dans les autres entités  | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IFRS 13                                   | Evaluation à la juste valeur   | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| Amendements à IAS 1                       | Présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI)   | adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012          |
| Amendements à IAS 12                      | Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents   | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IAS 19 Révisée                            | Avantages du personnel   | adoptée par l'Union européenne le 5 juin 2012          |
| IAS 27 Révisée                            | Etats financiers individuels   | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IAS 28 Révisée                            | Participation dans des entreprises associées et dans des coentreprises   | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| Amendements à IAS 32                      | Compensation des actifs/passifs financiers   | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
| IFRIC 20                                  | Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert  | adoptée par l'Union européenne le 28 décembre 2012     |
|   | Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2012)  | non adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012 |

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée, ni des normes IFRS 10, 11, 12, IAS 27 révisée et IAS 28 révisée applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les autres amendements, normes et interprétations sont en cours d'analyse.

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement

des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, des engagements de retraite, des impôts différés et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

## **1 Principes de consolidation**

- Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par ARKEMA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les entités, actifs et activités contrôlés conjointement sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.
- Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en autres titres de participation et comptabilisés selon IAS 39 comme des instruments financiers disponibles à la vente.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

## **2 Méthode de conversion**

### **2.1 Etats financiers des sociétés étrangères**

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres des états financiers consolidés pour la part Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part non attribuable directement ou indirectement au Groupe.

## 2.2 Opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

## 3 Goodwill et regroupements d'entreprises

### *Opérations réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3 Révisée.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprises prévoit un ajustement du prix d'achat, le Groupe l'inclut dans le prix d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'il présente un caractère optionnel.

Les intérêts minoritaires sont évalués à la date de prise de contrôle, soit à leur juste valeur (*Goodwill* complet), soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entité acquise (*Goodwill* partiel). Le choix entre ces deux options est effectué pour chaque regroupement d'entreprises. Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont systématiquement comptabilisées en capitaux propres quelque soit le choix retenu lors de la prise de contrôle.

A la date de prise de contrôle, le *goodwill* est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition augmenté du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue,
- et, la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Le *goodwill* est comptabilisé à l'actif du bilan. Le profit sur une acquisition à des conditions avantageuses (*badwill*) et les coûts directs liés à l'acquisition sont immédiatement comptabilisés en résultat en « autres charges et produits » (cf. B19 Principaux indicateurs comptables et financiers).

Les passifs éventuels sont comptabilisés au bilan s'il s'agit d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et si leur juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai maximum de 12 mois pour finaliser la détermination du prix d'acquisition et du *goodwill*.

### *Opérations réalisées avant le 31 décembre 2009*

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 3 dont les principaux points impactés par IFRS 3 Révisée sont les suivants :

- le *goodwill* représentait la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidés et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets et des passifs éventuels à la date d'acquisition ;
- lors d'un complément d'acquisition, l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires était comptabilisé en *goodwill* ;
- les ajustements de prix étaient inclus dans le coût du regroupement d'entreprises s'ils étaient probables et pouvaient être mesurés de manière fiable ;

- les passifs éventuels fondés sur des obligations potentielles étaient comptabilisés.

#### 4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les *goodwill*, les logiciels, les brevets, les marques, les droits au bail, les dépenses de développement et des droits de tirage d'électricité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* et les marques à durée d'utilité indéterminée sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 20 ans en fonction du rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

Les principales catégories d'immobilisations incorporelles et leur durée d'amortissement pour le Groupe sont les suivantes :

- Brevets : durée résiduelle avant la date de passage dans le domaine public
- Licences : durée du contrat
- Logiciels : 3 à 5 ans
- Frais de recherche capitalisés : durée d'utilité
- Droits d'enregistrements REACH : durée de protection des données des études
- Contrats capitalisés : durée du contrat

##### 4.1 Goodwill

Les *goodwill* ne sont pas amortis, ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées au paragraphe B6 Dépréciation des actifs immobilisés.

L'évaluation et la comptabilisation du *goodwill* sont détaillées au paragraphe B3 Goodwill et regroupements d'entreprises.

##### 4.2 Marques

Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de perte de valeur. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées au paragraphe B6 Dépréciation des actifs immobilisés.

##### 4.3 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les subventions reçues sont portées en déduction des frais de recherche.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de développement sont capitalisées dès qu'ARKEMA peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi d'avoir réalisé avec succès les principales études de non-toxicité du nouveau produit ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les subventions reçues au titre d'activités de développement sont portées en déduction des dépenses de développement capitalisées si elles sont définitivement acquises au Groupe. Le Groupe reçoit par ailleurs des financements publics pour le développement de certains projets sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction des revenus futurs générés par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan (dans la rubrique « autres passifs non courants ») compte tenu de la probabilité de leur remboursement.

#### 4.4 Crédit d'impôt recherche

Le Groupe comptabilise le crédit d'impôt recherche en déduction des coûts et charges d'exploitation.

#### 4.5 REACH

Sur la base de la norme IAS 38 et en l'absence d'interprétations spécifiques à ce sujet de la part de l'IFRS IC, ARKEMA a retenu les méthodes suivantes :

- lorsque la majorité des tests nécessaires à la constitution du dossier d'enregistrement est acquise auprès d'un tiers ARKEMA comptabilise un droit d'exploitation en immobilisation incorporelle ;
- lorsque les dépenses de constitution des dossiers sont réalisées majoritairement en interne ou sous-traitées à un preneur d'ordre, ARKEMA comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts de développement dès lors qu'ils répondent aux critères de la norme IAS 38 (cf. paragraphe 4.3).

## 5 Immobilisations corporelles

### 5.1 Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en application de la norme IAS 23 Révisée, les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles, nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues, sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Les coûts d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts pour gros entretien des installations industrielles d'une périodicité supérieure à 12 mois sont immobilisés au moment où ils sont encourus et amortis sur la période de temps séparant deux arrêts.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location », qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la

propriété de l'actif du bailleur au preneur, sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de marché ou à la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure (ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous). La dette correspondante est inscrite au passif. Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

## 5.2 Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Matériel et outillage : 5 - 10 ans
- Matériel de transport : 5 - 20 ans
- Installations complexes spécialisées : 10 - 20 ans
- Constructions : 10 - 30 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

## 6 Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et passée en revue à chaque clôture annuelle. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les *goodwill* et les marques à durée de vie indéterminée.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Les tests sont effectués par groupe d'actifs représentant une entité économique autonome : les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Ce sont des activités opérationnelles mondiales, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. Pour ARKEMA, les UGT correspondent aux business units présentées en note B14. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe à horizon 5 ans (ou par référence à la valeur de marché si l'actif est destiné à être vendu). En 2012, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'un taux de croissance annuel à l'infini de 1,5% (identique au taux utilisé en 2011) et de cash flow de milieu de cycle. Le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et la valeur terminale est par ailleurs égal à 8% après impôt en 2012 (8% en 2011). La dépréciation éventuelle correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT. Compte tenu de son caractère inhabituel, cette perte de valeur est présentée de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits ». Elle peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable que l'immobilisation aurait eue à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeurs constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible (en

application d'IFRIC 10, les pertes de valeur portant sur un *goodwill* comptabilisées au titre d'une période intermédiaire précédente ne sont pas reprises).

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2012, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas de variation de plus ou moins un point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini, ont confirmé les valeurs nettes comptables des différentes UGT.

## 7 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les autres titres de participation ;
- les prêts et créances financières, inclus dans les autres actifs non courants ;
- les clients et comptes rattachés ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs) ;
- les instruments dérivés présentés en autres actifs et passifs financiers courants.

### 7.1 Autres titres de participation

Ces titres sont comptabilisés selon la norme IAS 39 comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Dans les cas où la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une dépréciation irréversible est constatée, en règle générale, par le résultat d'exploitation courant. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

### 7.2 Prêts et créances financières

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat d'exploitation courant.

### 7.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti, éventuellement minorés d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement.

#### 7.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à 3 mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### 7.5 Emprunts et dettes financières à long terme et à court terme (y compris les dettes fournisseurs)

Les dettes financières à long terme et à court terme (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti.

#### 7.6 Instruments dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition au risque de change et de variation des prix des matières premières et de l'énergie. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39. La juste valeur de ces instruments dérivés non cotés est déterminée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires et correspondent donc au niveau 2 de la norme IFRS 7.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat d'exploitation et, s'agissant d'instruments de change, en résultat financier pour la part relative au report/déport, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie ou de couverture d'un investissement net à l'étranger en IAS 39.

Dans le cas de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie, la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres, sur la ligne « Produits et charges reconnus directement en capitaux propres », jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat d'exploitation.

La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net de l'activité à l'étranger (IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »). Les effets de cette couverture sont comptabilisés directement en capitaux propres sur la ligne « Produits et charges reconnus directement en capitaux propres ».

## **8 Stocks**

Les stocks sont évalués dans les états financiers consolidés au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation, conformément à la norme IAS 2 « Stocks ». Le coût des stocks est généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

Les coûts des stocks de produits fabriqués incluent les coûts de matières premières, de main d'œuvre directe, ainsi que l'allocation, sur la base d'une capacité de production normale, des coûts indirects de production et des amortissements. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits fabriqués.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

## 9 Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée lorsque :

- il existe pour le Groupe une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (voir note C21 Passifs et passifs éventuels).

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si le Groupe a la quasi-certitude de le recevoir.

Les frais juridiques rendus nécessaires par la défense des intérêts du Groupe sont provisionnés lorsqu'ils sont significatifs.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont ni indexées sur l'inflation ni actualisées, l'impact net de ces effets étant non significatif.

La part à moins d'un an des provisions est maintenue dans la rubrique « provisions et autres passifs non courants ».

## 10 Engagements de retraite et avantages similaires

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

### *Avantages postérieurs à l'emploi*

Concernant les régimes à prestations définies, l'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédits projetées, intègre principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière, fonction de la zone géographique et de la durée des engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé ;
- les dernières tables de mortalité en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels directement en capitaux propres, sur la ligne «Produits et charges reconnus directement en capitaux propres», conformément à l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés doit être reconnue immédiatement en résultat, la part des engagements non-acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir les engagements de retraite qui vient en minoration de l'évaluation des engagements ainsi déterminés.

Un actif de retraite peut être généré lorsqu'un régime à prestations définies est surfinancé. Le montant de cet actif au bilan peut faire l'objet d'un plafonnement en application d'IAS 19.58 et d'IFRIC 14.

#### *Autres avantages à long terme*

Pour les autres avantages à long terme, selon la réglementation applicable, la provision est constituée selon une méthode simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision en contrepartie du compte de résultat.

La charge nette liée aux engagements de retraite et autres engagements envers le personnel est comptabilisée en résultat d'exploitation courant, à l'exception :

- de l'effet des réductions ou liquidations de régimes qui sont présentées dans les « autres charges et produits » en cas de modification substantielle de ces régimes ;
- du coût financier, du rendement attendu des actifs du régime, et des écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme, qui sont classés en résultat financier.

## **11 Quotas d'émission des gaz à effets de serre (EUA) et crédits d'émission certifiés (CER)**

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle,
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction.

A ce stade, les quotas d'émission des gaz à effets de serre (EUA) attribués couvrent les besoins opérationnels des unités européennes d'ARKEMA, sans déficit prévisible. ARKEMA n'effectue pas d'activité trading de quota de CO<sub>2</sub>. Toutefois, dans le cadre courant de son activité opérationnelle, ARKEMA peut être amené à vendre au comptant ou à terme les excédents. Ces ventes n'entrent pas dans le champ d'application de l'IAS 39, compte tenu de l'exception « own use ».

Les CER produits par le Groupe dans le cadre de projets de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stocks et les ventes sont enregistrées en chiffre d'affaires pour le montant net de taxes lors de la livraison des CER.

## 12 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente.

## 13 Impôts

### 13.1 Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices que le Groupe s'attend à payer au titre des bénéfices imposables de la période des sociétés consolidées. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la société mère intégrante, Arkema S.A., reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

La loi de finances française pour 2010 a introduit la CET (Contribution Economique Territoriale) dont l'une des composantes est la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Le Groupe a analysé fin 2009 les modalités de détermination de cette cotisation au regard des dispositions prises par l'IFRS IC et l'ANC (Autorité des Normes Comptables) et a considéré qu'au cas particulier, cette cotisation répond à la définition d'impôt exigible selon la norme IAS 12. Cette cotisation est donc classée dans la ligne « impôts sur le résultat » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### 13.2 Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts, conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice, sauf s'il se rapporte à des éléments débités et crédités précédemment dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable. Pour apprécier la capacité à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité telles que déterminées par le Groupe et de l'historique des résultats fiscaux.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises, sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera et,
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) étant considérée comme un impôt sur le résultat, ses modalités de calcul génèrent des différences temporelles pour lesquelles un passif d'impôt différé a été constitué à hauteur de 1,5% de leurs valeurs.

## 14 Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Suite à la cession de ses activités vinyliques début juillet 2012, ARKEMA s'organise désormais en trois nouveaux pôles d'activité : les Matériaux Haute Performance, les Spécialités Industrielles et les Coating Solutions. Deux membres du comité exécutif supervisent les activités de ces pôles : ils rendent directement compte au Président-directeur général, principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8, et ont avec lui des contacts réguliers afin de discuter d'activités opérationnelles, de résultats financiers, de prévisions ou de projets pour le secteur.

- Le pôle Matériaux Haute Performance regroupe les business units suivantes : Polymères techniques, Filtration et adsorption (Ceca) et Peroxydes organiques. Les Matériaux Haute Performance proposent des solutions innovantes et à haute valeur ajoutée utilisées dans des secteurs variés tels que les transports, l'extraction du pétrole, les énergies renouvelables (photovoltaïque, batteries lithium-ion), les biens de consommation (produits de beauté, articles de sports, emballage...), l'électronique, la construction, les revêtements et le traitement de l'eau.
- Le pôle Spécialités Industrielles rassemble les business units suivantes : Thiochimie, Fluorés, PMMA et Oxygénés. Ces niches industrielles intégrées, dans lesquelles ARKEMA bénéficie de positions mondiales, regroupent des produits utilisés dans de nombreux secteurs industriels tels que la production de froid (réfrigération et air conditionné), le pétrole et le gaz, la production de pâte à papier, l'alimentation animale, l'électronique et l'automobile.
- Le pôle Coating Solutions regroupe les business units suivantes : Acryliques, Résines de revêtements, Additifs de rhéologie (Coatex) et Résines photoréticulables (Sartomer).

Ce pôle propose des solutions pour les peintures, les revêtements industriels, les adhésifs et pour les applications acryliques en forte croissance (superabsorbants pour les couches-culottes, traitement de l'eau, extraction du pétrole et du gaz).

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles (notamment certains frais de recherche et coûts centraux) sont regroupées dans une section Corporate.

## 15 Tableaux de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de chaque période. Les tableaux de flux de trésorerie excluent les différences de change dues à la conversion en euros des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères au cours de fin de période (sauf pour la trésorerie et équivalents de trésorerie). Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

## 16 Paiements fondés sur des actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, qui correspond généralement à la date du Conseil d'administration, qui a décidé l'octroi de ces options et actions gratuites.

La juste valeur des options est déterminée selon le modèle Black & Scholes ajustée, pour les plans attribués à partir de 2011, d'un coût d'illiquidité relatif à l'incessibilité des instruments ; la charge comptabilisée est répartie linéairement dans les charges de personnel entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

La juste valeur des droits à actions gratuites correspond au cours d'ouverture de Bourse le jour de la réunion du Conseil d'administration ayant décidé de leur attribution ajusté des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition et, pour les plans attribués à partir de 2011, d'un coût d'illiquidité relatif à la période d'incessibilité des instruments. La charge comptabilisée tient compte également d'un taux de probabilité de réalisation de la condition de présence. Elle est répartie linéairement dans les charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

## 17 Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation depuis le début de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ces deux éléments étant ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

L'effet de la dilution est donc calculé en tenant compte des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions à émettre.

## 18 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Une activité abandonnée est définie, selon IFRS 5, comme une composante de l'activité du Groupe faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif destiné à être cédé et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession.

Conformément à la norme IFRS 5, « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

- les actifs destinés à être cédés et les passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés sont présentés sur deux lignes spécifiques du bilan et ne sont pas compensés,

- un seul montant pour l'exercice considéré et l'exercice précédent comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées est présenté au compte de résultat,
- le tableau de flux de trésorerie du Groupe est présenté en distinguant les flux relatifs aux activités abandonnées à l'exception des flux relatifs au financement, s'ils ne peuvent être déterminés de façon isolée pour les cessions d'actifs,
- les actifs amortissables ne sont plus amortis à partir de la date de classement en actifs destinés à être cédés.

Les actifs destinés à être cédés nets des passifs relatifs à ces actifs sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur nette comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Les pertes éventuelles sont comptabilisées dans le résultat des activités abandonnées.

Les éléments du résultat, du tableau des flux de trésorerie et du bilan relatifs à ces activités abandonnées sont présentés dans une note spécifique de l'annexe, pour l'exercice en cours avec comparaison à l'exercice précédent.

## 19 Principaux indicateurs comptables et financiers

Les principaux indicateurs de performance utilisés sont les suivants :

- **Résultat d'exploitation** : il est constitué de l'ensemble des charges et produits des activités poursuivies ne résultant pas du résultat financier, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt ;
- **Autres charges et produits** : il s'agit de charges et produits en nombre limité, bien identifiés, non récurrents et d'un montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces charges et produits concernent notamment :
  - les dépréciations pour perte de valeur des actifs incorporels et corporels,
  - les plus ou moins-values de cession, les frais d'acquisition, les profits sur une acquisition à des conditions avantageuses (*badwill*) et les écarts de valorisation des stocks entre leur juste valeur à la date d'acquisition et leur coût de production,
  - les charges importantes de restructuration et d'environnement qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat d'exploitation courant (intégrant les modifications substantielles de régime d'avantages au personnel, et l'effet des contrats déficitaires),
  - les charges liées à des sinistres d'importance majeure ou à des litiges dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante ;
- **Résultat d'exploitation courant** : il est obtenu par différence entre le résultat d'exploitation et les autres charges et produits définis précédemment ;
- **Résultat net courant** : il correspond au résultat net part du Groupe corrigé pour leur part Groupe :
  - des autres charges et produits après prise en compte de l'impact fiscal de ces éléments,
  - des charges ou produits d'impôt ayant un caractère exceptionnel et dont le montant est jugé significatif,
  - du résultat net des activités abandonnées ;

- **EBITDA** : il correspond au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux amortissements comptabilisées dans le résultat d'exploitation courant ;
- **Besoin en fonds de roulement** : il s'agit de la différence entre les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les autres créances, les créances d'impôt sur les sociétés, les autres actifs financiers courants d'une part, et les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créditeurs et dettes diverses, les dettes d'impôt sur les sociétés ainsi que les autres passifs financiers courants d'autre part. Ces éléments sont classés en actifs et passifs courants au bilan consolidé ;
- **Capitaux employés** : les capitaux employés sont obtenus par l'addition des valeurs comptables (nettes) des immobilisations incorporelles et corporelles, des titres et prêts des sociétés mises en équivalence, des autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception des actifs d'impôt différé) et du besoin en fonds de roulement ;
- **Investissements courants** : ils correspondent aux investissements corporels et incorporels dont sont exclus un nombre limité d'investissements à caractère exceptionnel que le Groupe présente de manière distincte afin de faciliter l'analyse de la génération du cash dans sa communication financière. De tels investissements caractérisés par leur taille ou leur nature sont présentés soit comme investissements non récurrents soit dans les acquisitions et cessions ;
- **Endettement net** : il s'agit de la différence entre les emprunts et dettes financières à long terme et à court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

## C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 1 Informations par secteurs

Suite à la cession de ses activités vinyliques début juillet 2012, ARKEMA s'organise désormais en trois nouveaux pôles d'activité. Les activités de Jarrie et de Saint-Auban conservées par le Groupe sont intégrées respectivement dans les business units Oxygénés et Fluorés du pôle Spécialités Industrielles. Les chiffres au 31 décembre 2011 ont été retraités en conséquence.

Le résultat d'exploitation et les actifs des activités poursuivies sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

| 2012<br>(En millions d'euros)   | Matériaux<br>Haute<br>Performance | Spécialités<br>industrielles | Coating<br>Solutions | Corporate   | Total         |
|---|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------|---------------|
| Chiffre d'affaires hors Groupe  | 2 101                             | 2 096                        | 2 175                | 23          | 6 395         |
| Chiffre d'affaires inter secteurs   | 17                                | 109                          | 78                   | -           |               |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>   | <b>2 118</b>                      | <b>2 205</b>                 | <b>2 253</b>         | <b>23</b>   |               |
| <b>EBITDA</b>   | <b>361</b>                        | <b>399</b>                   | <b>279</b>           | <b>(43)</b> | <b>996</b>    |
| Amortissements  | (109)                             | (114)                        | (87)                 | (8)         | (318)         |
| <b>Résultat d'exploitation courant</b>  | <b>252</b>                        | <b>285</b>                   | <b>192</b>           | <b>(51)</b> | <b>678</b>    |
| Autres charges et produits  | (18)                              | 3                            | (8)                  | (4)         | (27)          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  | <b>234</b>                        | <b>288</b>                   | <b>184</b>           | <b>(55)</b> | <b>651</b>    |
| Résultats des SME   | 1                                 | -                            | -                    | 9           | 10            |
| Investissements incorporels et corporels bruts                                  | 122                               | 159                          | 137                  | 20          | 438           |
| Dont investissements courants   | 110                               | 98                           | 123                  | 20          | 351           |
| <b>Effectifs en fin de période</b>  | <b>5 512</b>                      | <b>5 096</b>                 | <b>3 151</b>         | <b>-</b>    | <b>13 759</b> |
| <i>Goodwill</i> , valeur nette  | 271                               | 57                           | 335                  | 7           | 670           |
| Immobilisations incorporelles hors <i>goodwill</i> et corporelles, valeur nette | 670                               | 771                          | 645                  | 58          | 2 144         |
| Titres des sociétés mises en équivalence  | 6                                 | 7                            | -                    | 58          | 71            |
| Actifs non courants (hors actifs d'impôt différé)                               | 30                                | 37                           | 13                   | 103         | 183           |
| Besoin en fonds de roulement  | 384                               | 297                          | 293                  | (3)         | 971           |
| <b>Capitaux employés</b>  | <b>1 361</b>                      | <b>1 169</b>                 | <b>1 286</b>         | <b>223</b>  | <b>4 039</b>  |
| Provisions  | (222)                             | (294)                        | (76)                 | (286)       | (878)         |
| Actifs d'impôt différé  | -                                 | -                            | -                    | 83          | 83            |
| Passifs d'impôt différé   | -                                 | -                            | -                    | (33)        | (33)          |
| Endettement net   | -                                 | -                            | -                    | 900         | 900           |

| 2011<br>(En millions d'euros)   | Matériaux<br>Haute<br>Performance | Spécialités<br>industrielles | Coating<br>Solutions | Corporate   | Total         |
|---|-----------------------------------|------------------------------|----------------------|-------------|---------------|
| Chiffre d'affaires hors Groupe  | 1 952                             | 2 114                        | 1 814                | 20          | 5 900         |
| Chiffre d'affaires inter secteurs   | 17                                | 99                           | 82                   | -           |               |
| <b>Chiffre d'affaires total</b>   | <b>1 969</b>                      | <b>2 213</b>                 | <b>1 896</b>         | <b>20</b>   |               |
| <b>EBITDA</b>   | <b>337</b>                        | <b>441</b>                   | <b>284</b>           | <b>(28)</b> | <b>1 034</b>  |
| Amortissements  | (99)                              | (109)                        | (63)                 | (1)         | (272)         |
| <b>Résultat d'exploitation courant</b>  | <b>238</b>                        | <b>332</b>                   | <b>221</b>           | <b>(29)</b> | <b>762</b>    |
| Autres charges et produits  | 33                                | (30)                         | (50)                 | 2           | (45)          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>  | <b>271</b>                        | <b>302</b>                   | <b>171</b>           | <b>(27)</b> | <b>717</b>    |
| Résultats des SME   | 1                                 | -                            | -                    | 16          | 17            |
| Investissements incorporels et corporels bruts                                  | 100                               | 126                          | 120                  | 19          | 365           |
| Dont investissements courants   | 100                               | 98                           | 94                   | 19          | 311           |
| <b>Effectifs en fin de période</b>  | <b>4 770</b>                      | <b>3 863</b>                 | <b>4 304</b>         | <b>-</b>    | <b>12 937</b> |
| <i>Goodwill</i> , valeur nette  | 94                                | 58                           | 308                  | 7           | 467           |
| Immobilisations incorporelles hors <i>goodwill</i> et corporelles, valeur nette | 614                               | 741                          | 618                  | 43          | 2 016         |
| Titres des sociétés mises en équivalence  | 7                                 | -                            | -                    | 59          | 66            |
| Actifs non courants (hors actifs d'impôt différé)                               | 22                                | 30                           | 11                   | 81          | 144           |
| Besoin en fonds de roulement  | 353                               | 327                          | 279                  | 1           | 960           |
| <b>Capitaux employés</b>  | <b>1 090</b>                      | <b>1 156</b>                 | <b>1 216</b>         | <b>191</b>  | <b>3 653</b>  |
| Provisions  | (201)                             | (271)                        | (84)                 | (194)       | (750)         |
| Actifs d'impôt différé  | -                                 | -                            | -                    | 66          | 66            |
| Passifs d'impôt différé   | -                                 | -                            | -                    | (35)        | (35)          |
| Endettement net   | -                                 | -                            | -                    | 603         | 603           |

Ce tableau est présenté après reclassement des annulations des marges internes en stocks du pôle Corporate vers les pôles d'activités.

Répartition par UGT du chiffre d'affaires hors Groupe :

|   | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|---|-------------|-------------|
| <b>Matériaux Haute Performance</b>        | <b>33%</b>  | <b>33%</b>  |
| dont Polymères techniques                 | 18%         | 17%         |
| dont Filtration et adsorption (Ceca)      | 6%          | 6%          |
| dont Peroxydes organiques                 | 9%          | 10%         |
| <b>Spécialités Industrielles</b>          | <b>33%</b>  | <b>36%</b>  |
| dont Thiochimie                           | 9%          | 9%          |
| dont Fluorés                              | 10%         | 11%         |
| dont PMMA                                 | 10%         | 11%         |
| dont Oxygénés                             | 4%          | 5%          |
| <b>Coating Solutions</b>                  | <b>34%</b>  | <b>31%</b>  |
| dont Acryliques                           | 13%         | 16%         |
| dont Résines de Revêtements               | 13%         | 9%          |
| dont Additifs de rhéologie (Coatex)       | 3%          | 3%          |
| dont Résines Photoréticulables (Sartomer) | 5%          | 3%          |
| <b>Total Groupe hors corporate</b>        | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

## 2 Informations par zones géographiques

Le chiffre d'affaires hors Groupe est présenté sur la base de la localisation géographique des clients. Les capitaux employés sont présentés par zone des actifs.

| <b>2012</b><br>(En millions d'euros)           | <b>France</b> | <b>Reste de l'Europe</b> | <b>ALENA<sup>(1)</sup></b> | <b>Asie</b> | <b>Reste du monde</b> | <b>Total</b> |
|--|---------------|--------------------------|----------------------------|-------------|-----------------------|--------------|
| Chiffre d'affaires hors Groupe                 | 637           | 1 911                    | 2 192                      | 1 322       | 333                   | 6 395        |
| Capitaux employés                              | 1 904         | 331                      | 1 051                      | 719         | 34                    | 4 039        |
| Investissements incorporels et corporels bruts | 208           | 31                       | 115                        | 83          | 1                     | 438          |
| Effectifs en fin de période                    | 6 719         | 1 849                    | 2 574                      | 2 339       | 278                   | 13 759       |
| <b>2011</b><br>(En millions d'euros)           | <b>France</b> | <b>Reste de l'Europe</b> | <b>ALENA<sup>(1)</sup></b> | <b>Asie</b> | <b>Reste du monde</b> | <b>Total</b> |
| Chiffre d'affaires hors Groupe                 | 614           | 1 797                    | 1 956                      | 1 290       | 243                   | 5 900        |
| Capitaux employés                              | 1 726         | 352                      | 1 116                      | 439         | 20                    | 3 653        |
| Investissements incorporels et corporels bruts | 171           | 35                       | 104                        | 55          | -                     | 365          |
| Effectifs en fin de période                    | 6 668         | 1 840                    | 2 768                      | 1 423       | 238                   | 12 937       |

<sup>(1)</sup> ALENA : Etats-Unis, Canada, Mexique

### 3 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement est net de subventions ; il comprend les salaires, les achats et la sous-traitance ainsi que les amortissements.

### 4 Autres charges et produits

| <i>(En millions d'euros)</i>                      | 2012        |           |             | 2011        |           |             |
|---|-------------|-----------|-------------|-------------|-----------|-------------|
|   | Charges     | Produits  | Net         | Charges     | Produits  | Net         |
| Restructuration et environnement                  | (9)         | 6         | (3)         | (24)        | 3         | (21)        |
| Dépréciation des écarts d'acquisition             | -           | -         | -           | -           | -         | -           |
| Dépréciation d'actifs (hors écarts d'acquisition) | (3)         | -         | (3)         | (13)        | -         | (13)        |
| Sinistres et litiges                              | (17)        | 5         | (12)        | (15)        | 14        | (1)         |
| Résultat de cession & d'acquisition               | (11)        | 2         | (9)         | (47)        | 37        | (10)        |
| Autres  | -           | -         | -           | -           | -         | -           |
| <b>Total des autres charges et produits</b>       | <b>(40)</b> | <b>13</b> | <b>(27)</b> | <b>(99)</b> | <b>54</b> | <b>(45)</b> |

Sur l'exercice 2012, les charges des sinistres et litiges correspondent aux pertes nettes d'exploitation liées au sinistre survenu fin mars 2012 sur le site d'Evonik à Marl en Allemagne qui produit du CDT, une matière première utilisée dans la fabrication du polyamide 12. La charge nette de cession et d'acquisition comprend les frais liés aux différentes acquisitions et cessions survenues en 2011 et 2012.

Sur l'exercice 2011, les charges de restructurations et les dépréciations d'actifs corporels concernent principalement les actifs des pôles Coating Solutions et Spécialités Industrielles.

Le résultat de cession et d'acquisition, soit une charge nette de 10 millions d'euros, est lié principalement :

- à l'acquisition des résines photoréticulables et de revêtements de Total (les frais et l'écart de valorisation des stocks entre leur juste valeur à la date d'acquisition et leur coût de production s'élèvent à 42 millions d'euros)
- à la plus value sur cession de titres non consolidés.

### 5 Résultat financier

Le résultat financier comprend d'une part le coût de la dette ajusté des frais financiers capitalisés, d'autre part, s'agissant des provisions pour avantages au personnel, le coût financier, le rendement attendu des actifs financiers, et les écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme, et enfin la partie du résultat de change correspondant au report/déport.

| <i>(En millions d'euros)</i>   | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|--|-------------|-------------|
| Coût de la dette   | (39)        | (31)        |
| Charges/Produits financiers liés aux provisions pour avantage au personnel | (17)        | (9)         |
| Résultat de change (report/déport)   | (1)         | 1           |
| Frais financiers capitalisés   | 3           | 2           |
| Autres   | -           | -           |
| <b>Résultat financier</b>  | <b>(54)</b> | <b>(37)</b> |

Le taux d'intérêt moyen sur les emprunts et dettes financières sur l'exercice est d'environ 3,4% (3,5 % sur l'exercice 2011).

## 6 Résultat net courant

L'état de raccordement du résultat net - part du Groupe au résultat net courant se présente comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i>                          | Notes | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|---|-------|-------------|-------------|
| <b>Résultat net - part du Groupe</b>                  |       | <b>220</b>  | <b>(19)</b> |
| Autres charges et produits                            | (C4)  | 27          | 45          |
| Impôts sur autres charges et produits                 |       | (6)         | (17)        |
| Impôts non courants                                   |       | -           | (22)        |
| Résultat net des activités abandonnées                | (C9)  | 200         | 587         |
| <b>Résultat net courant des activités poursuivies</b> |       | <b>441</b>  | <b>574</b>  |

## 7 Impôts

### 7.1 Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur les résultats se décompose de la manière suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>        | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Impôts exigibles                    | (185)        | (161)        |
| Impôts différés                     | (1)          | 36           |
| <b>Total impôts sur le résultat</b> | <b>(186)</b> | <b>(125)</b> |

La charge d'impôt s'élève à 186 millions d'euros en 2012 dont 12 millions d'euros au titre de la CVAE (charge de 14 millions en impôts exigibles et produit de 2 millions en impôts différés) contre 125 millions d'euros en 2011 dont 10 millions d'euros au titre de la CVAE (cf. B13 Impôts).

La charge d'impôt représente 27,4% du résultat d'exploitation courant.

## 7.2 Analyse par source de l'actif / (passif) net d'impôt différé

L'analyse par source s'établit comme suit au bilan, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

| <i>(En millions d'euros)</i>                                  | 31/12/2011  | Variation de périmètre | Variations reconnues en capitaux propres | Variations reconnues en résultat | Ecart de conversion | Actifs destinés à être cédés | 31/12/2012   |
|---|-------------|------------------------|--|----------------------------------|---------------------|------------------------------|--------------|
| Déficits et Crédits d'impôt reportables                       | 10          | 1                      | -  | -                                | -                   | -                            | 11           |
| Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires | 112         | -                      | 21                                       | (8)                              | (1)                 | 1                            | 125          |
| Autres provisions non déductibles temporairement              | 228         | 5                      | (24)                                     | (118)                            | (1)                 | 181                          | 271          |
| <b>Actifs d'impôt différé</b>                                 | <b>350</b>  | <b>6</b>               | <b>(3)</b>                               | <b>(126)</b>                     | <b>(2)</b>          | <b>182</b>                   | <b>407</b>   |
| <b>Dépréciation des actifs d'impôt différé</b>                | <b>(44)</b> | <b>-</b>               | <b>(4)</b>                               | <b>68</b>                        | <b>-</b>            | <b>(164)</b>                 | <b>(144)</b> |
| Amortissement fiscal accéléré                                 | 184         | 2                      | (18)                                     | (64)                             | (1)                 | 18                           | 121          |
| Autres déductions fiscales temporaires                        | 91          | 5                      | (9)                                      | 7                                | -                   | (2)                          | 92           |
| <b>Passifs d'impôt différé</b>                                | <b>275</b>  | <b>7</b>               | <b>(27)</b>                              | <b>(57)</b>                      | <b>(1)</b>          | <b>16</b>                    | <b>213</b>   |
| <b>Actif / (Passif) net d'impôt différé</b>                   | <b>31</b>   | <b>(1)</b>             | <b>20</b>                                | <b>(1)</b>                       | <b>(1)</b>          | <b>2</b>                     | <b>50</b>    |

Les autres provisions non déductibles temporairement et les dépréciations des actifs d'impôt différé tiennent compte de la charge décrite dans la note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan:

| <i>(En millions d'euros)</i>                | 31/12/2012 | 31/12/2011 |
|---|------------|------------|
| Actifs d'impôt différé                      | 83         | 66         |
| Passifs d'impôt différé                     | 33         | 35         |
| <b>Actif / (Passif) net d'impôt différé</b> | <b>50</b>  | <b>31</b>  |

Le Groupe étant en mesure de contrôler la date à laquelle les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et co-entreprises s'inverseront, il n'y a donc pas lieu de reconnaître les impôts différés relatifs à ces différences.

## 7.3 Rapprochement entre la charge d'impôt sur le résultat et le résultat avant impôt

| <i>(En millions d'euros)</i>   | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net des activités poursuivies                                       | 421          | 572          |
| Impôts sur le résultat   | (186)        | (125)        |
| Résultat avant impôts des activités poursuivies                              | 607          | 697          |
| Taux d'imposition théorique  | 34,43%       | 34,43%       |
| Charge d'impôt théorique   | (209)        | (240)        |
| Différence entre le taux impôt France et taux imposition local               | (2)          | 6            |
| Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence                 | 3            | 6            |
| Différences permanentes  | (2)          | 16           |
| Variation de la dépréciation des sources d'impôt différé actifs (écrêtement) | (97)         | 28           |
| Actifs d'impôt non reconnus (déficits)                                       | 121          | 59           |
| <b>Charge d'impôt sur le résultat</b>  | <b>(186)</b> | <b>(125)</b> |

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles antérieures à 2011 et 2012. Compte tenu de la situation fiscale du Groupe en France, la contribution additionnelle de 5% applicable temporairement de 2011 à 2015 n'a pas été retenue dans le taux global d'imposition qui s'élève donc à 34,43%.

L'impact net de la CVAE est compris dans les différences permanentes.

Les déficits 2012 générés par les activités abandonnées ont été utilisés en 2012 par les activités poursuivies ou ont été conservés dans les déficits reportables du Groupe présentés dans le paragraphe suivant.

## 7.4 Echancier des déficits et des crédits d'impôt

Les déficits et crédits d'impôt reportables non comptabilisés par le Groupe expirent selon l'échéancier suivant :

| <i>(En millions d'euros)</i>      | <b>31/12/2012</b> |            | <b>31/12/2011</b> |            |
|-----------------------------------|-------------------|------------|-------------------|------------|
|                                   | base              | impôt      | base              | impôt      |
| 2012                              | -                 | -          | -                 | -          |
| 2013                              | 5                 | 1          | 7                 | 2          |
| 2014                              | 4                 | 1          | 7                 | 2          |
| 2015                              | -                 | -          | 1                 | -          |
| 2016                              | 6                 | 1          | 5                 | 2          |
| 2017 et les suivantes             | 17                | 5          | 2                 | -          |
| Déficits reportables indéfiniment | 1 256             | 428        | 874               | 297        |
| <b>Total</b>                      | <b>1 288</b>      | <b>436</b> | <b>896</b>        | <b>303</b> |
| Carry back imputables             | -                 | -          | -                 | -          |

## 8 Regroupements d'entreprises

ARKEMA a finalisé l'allocation du prix d'acquisition des activités des résines de Total et de l'activité alcoxyllats de spécialités de Seppic donnant lieu à un ajustement des *goodwill*, cf. note C11 Immobilisations incorporelles.

Le 1<sup>er</sup> février 2012, ARKEMA a réalisé l'acquisition de deux sociétés chinoises : Hipro Polymers, producteur de polyamides techniques bio-sourcés 10.10 en pleine expansion et Casda Biomaterials, leader mondial de l'acide sébacique issu de l'huile de ricin et utilisé notamment pour la production de ces polyamides 10.10. Le prix d'acquisition est basé sur une valeur d'entreprise de 365 millions de dollars US pour 100% du capital des deux sociétés.

En octobre 2012, ARKEMA a également réalisé l'acquisition d'un site de production d'additifs et émulsions acryliques au Brésil.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition s'analyse comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i>              | <b>Juste valeur acquise de<br/>Hipro Polymers et Casda<br/>Biomaterials en Chine</b> | <b>Juste valeur acquise d'un<br/>site d'émulsions<br/>acryliques au Brésil</b> |
|---|--|--|
| Immobilisations incorporelles             | 15   | 6  |
| Immobilisations corporelles               | 43   | 9  |
| Actifs d'impôt différé                    | 3  | -  |
| Autres actifs non courants                | -  | -  |
| <b>Total actif non courant</b>            | <b>61</b>  | <b>15</b>  |
| Stocks                                    | 18   | 1  |
| Clients et comptes rattachés              | 14   | -  |
| Autres créances                           | 0  | 1  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 15   | -  |
| <b>Total actif courant</b>                | <b>47</b>  | <b>2</b>   |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                        | <b>108</b>   | <b>17</b>  |
| Passifs d'impôt différé                   | 0  | -  |
| Provisions et autres passifs non courants | 3  | -  |
| <b>Total passif non courant</b>           | <b>3</b>   | <b>0</b>   |
| Fournisseurs et comptes rattachés         | 8  | -  |
| Autres créditeurs et dettes diverses      | 6  | -  |
| Emprunts et dettes financières à CT       | 13   | -  |
| <b>Total passif courant</b>               | <b>27</b>  | <b>0</b>   |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                       | <b>30</b>  | <b>0</b>   |
| <b>Juste valeur de l'actif net</b>        | <b>78</b>  | <b>17</b>  |
| <b>Goodwill</b>                           | <b>177</b>   | <b>0</b>   |

La comptabilisation de ces opérations sera finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

Le *goodwill* résulte principalement des synergies de développement attendues et du potentiel de croissance des activités.

Les frais encourus pour l'ensemble de ces opérations ont été constatés en charges pour un montant de 1 million d'euros (cf. note C4 Autres charges et produits).

## 9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

### 9.1 Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé contributif de l'activité vinylique est présenté ci-dessous :

| <i>(En millions d'euros)</i>                  | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
|---|--------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                     | <b>551</b>   | <b>1 090</b> |
| <b>Résultat d'exploitation courant</b>        | <b>(67)</b>  | <b>(66)</b>  |
| Autres charges et produits                    | (127)        | (423)        |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                | <b>(194)</b> | <b>(489)</b> |
| Résultat financier                            | (5)          | (91)         |
| Impôts sur le résultat                        | (1)          | (7)          |
| <b>Résultat net des activités abandonnées</b> | <b>(200)</b> | <b>(587)</b> |
| Dont part des minoritaires                    | -            | -            |
| <b>Dont part du groupe</b>                    | <b>(200)</b> | <b>(587)</b> |
| Amortissements                                | -            | (42)         |
| EBITDA *                                      | (67)         | (24)         |

(\*) cf. note B19 Principes et méthodes comptables / Principaux indicateurs comptables et financiers

En 2012, le résultat net des activités abandonnées représente une perte de 200 millions d'euros. Il intègre le résultat net de l'activité réalisé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2012 de -73 millions d'euros et d'autres charges et produits pour un montant total de -127 millions d'euros. Ces charges incluent l'impact de la mise en place des garanties négociées lors de la finalisation du processus d'information/consultation des instances représentatives du personnel, les coûts de mise en autonomie de l'activité (frais juridiques et comptables liés aux apports, systèmes d'information,...), un complément de dépréciation du besoin en fonds de roulement, et divers ajustements post-closing toujours en cours.

### 9.2 Eléments de bilan

Les éléments de bilan classés en actifs destinés à être cédés sont les suivants :

| <i>(En millions d'euros)</i>                             | <b>01/07/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Actifs non courants                                      | 13                | 1                 |
| Actifs courants  | 295               | 379               |
| <b>Actifs destinés à être cédés</b>                      | <b>308</b>        | <b>380</b>        |
| Passifs non courants                                     | 267               | 215               |
| Passifs courants   | 112               | 238               |
| <b>Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés</b> | <b>379</b>        | <b>453</b>        |

## 9.3 Eléments du tableau de flux de trésorerie

| <i>(En millions d'euros)</i>                                 | <b>2012</b>  | <b>2011</b>  |
|--|--------------|--------------|
| Résultat net   | (200)        | (587)        |
| Amortissements et provisions pour dépréciation d'actifs      | 39           | 305          |
| Autres provisions et impôts différés                         | 43           | 151          |
| Profits / Pertes sur cessions d'actifs long terme            | (10)         | (2)          |
| Variation besoin en fonds de roulement                       | (29)         | (20)         |
| <b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>        | <b>(157)</b> | <b>(153)</b> |
| <b>Flux de trésorerie provenant des investissements nets</b> | <b>(73)</b>  | <b>(55)</b>  |

## 10 Résultat par action

Le calcul du résultat net et du résultat dilué par action est présenté ci-dessous :

|  | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|--|-------------|-------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires              | 62 177 689  | 61 629 841  |
| Effet dilutif des options de souscription d'actions    | 541 665     | 550 263     |
| Effet dilutif des attributions d'actions gratuites     | 259 145     | 110 205     |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles | 62 978 499  | 62 290 309  |

Le calcul du résultat net par action est présenté ci-dessous :

|   | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|---|-------------|-------------|
| Résultat net par action (€)   | 3,54        | (0,31)      |
| Résultat net dilué par action (€)                                   | 3,49        | (0,31)      |
| Résultat net par action des activités poursuivies (€)               | 6,75        | 9,22        |
| Résultat net dilué par action des activités poursuivies (€)         | 6,67        | 9,12        |
| Résultat net par action des activités abandonnées (€)               | (3,21)      | (9,53)      |
| Résultat net dilué par action des activités abandonnées (€)         | (3,18)      | (9,43)      |
| Résultat net courant par action (€)                                 | 5,92        | 8,11        |
| Résultat net courant dilué par action (€)                           | 5,84        | 8,03        |
| Résultat net courant par action des activités poursuivies (€)       | 7,09        | 9,31        |
| Résultat net courant dilué par action des activités poursuivies (€) | 7,00        | 9,21        |

En 2012, tous les plans en circulation ont eu un effet dilutif, à l'exception des plans de souscription d'actions attribués en 2011 qui se sont avérés non-dilutifs.

## 11 Immobilisations incorporelles

### 11.1 Goodwill

|                              | Valeur<br>comptable<br>brute | 31/12/2012<br>Amortissements<br>et dépréciations<br>cumulés | Valeur<br>comptable<br>nette | 31/12/2011<br>Valeur<br>comptable<br>nette |
|------------------------------|------------------------------|---|------------------------------|--|
| <i>(En millions d'euros)</i> |                              |   |                              |  |
| Goodwill                     | 1 096                        | (426)   | 670                          | 467  |

La répartition par pôle, avec l'affectation par UGT, lorsque le *goodwill* est supérieur à 50 millions d'euros est la suivante :

|                                     | 31/12/2012<br>Valeur<br>comptable nette | 31/12/2011<br>Valeur<br>comptable nette |
|-------------------------------------|---|---|
| <i>(En millions d'euros)</i>        |   |   |
| <b>Matériaux Haute Performance</b>  | <b>271</b>                              | <b>94</b>                               |
| dont Polymères techniques           | 221                                     | 45                                      |
| <b>Spécialités Industrielles</b>    | <b>57</b>                               | <b>58</b>                               |
| <b>Coating Solutions</b>            | <b>335</b>                              | <b>308</b>                              |
| dont Acryliques                     | 105                                     | 100                                     |
| dont Additifs de rhéologie (COATEX) | 96                                      | 96                                      |
| dont Résines photoréticulables      | 103                                     | 77                                      |
| <b>Corporate</b>                    | <b>7</b>                                | <b>7</b>                                |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>670</b>                              | <b>467</b>                              |

L'évolution de la valeur nette comptable des *goodwill* est la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>   | 2012       | 2011       |
|--------------------------------|------------|------------|
| <b>Valeur comptable nette</b>  |            |            |
| <i>Au 1er janvier</i>          | <b>467</b> | <b>282</b> |
| Acquisitions                   | 0          | 0          |
| Amortissements & dépréciations | (3)        | 0          |
| Sorties                        | (1)        | 0          |
| Variation de périmètre         | 210        | 173        |
| Ecart de conversion            | (3)        | 13         |
| Reclassements                  | 0          | 0          |
| Actifs destinés à être cédés*  | 0          | (1)        |
| <i>Au 31 décembre</i>          | <b>670</b> | <b>467</b> |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Sur l'exercice 2012, la variation du *goodwill* correspond à

- à l'acquisition d'Hipro Polymers et Casda Biomaterials (177 millions d'euros)  
(cf. note C8 Regroupements d'entreprises),

- à la finalisation de l'acquisition de l'activité alcoylats de spécialités de Seppic (2 millions d'euros),
- à la finalisation de l'acquisition des activités des résines de Total (31 millions d'euros). Cette variation s'explique par le reclassement des savoir-faire en *goodwill*.

Sur l'exercice 2011, ARKEMA a réalisé l'acquisition des activités de résines de Total et l'activité alcoylats de spécialités pour marchés industriels de Seppic donnant lieu à la comptabilisation de *goodwill* provisoires de 173 millions d'euros.

## 11.2 Autres immobilisations incorporelles

| <i>(En millions d'euros)</i>         | Valeur<br>comptable<br>brute | <b>31/12/2012</b><br>Amortissements<br>et dépréciations<br>cumulés | Valeur<br>comptable<br>nette | <b>31/12/2011</b><br>Valeur<br>comptable<br>nette |
|--------------------------------------|------------------------------|--|------------------------------|---|
| Brevets                              | 144                          | (111)  | 33                           | 26  |
| Marques                              | 34                           | (8)  | 26                           | 25  |
| Logiciels et licences                | 168                          | (123)  | 45                           | 39  |
| Autres immobilisations incorporelles | 349                          | (161)  | 188                          | 220   |
| <b>Total</b>                         | <b>695</b>                   | <b>(403)</b>   | <b>292</b>                   | <b>310</b>  |

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>   | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Valeur comptable nette</b>  |             |             |
| <i>Au 1er janvier</i>          | <b>310</b>  | <b>212</b>  |
| Acquisitions                   | 42          | 43          |
| Amortissements & dépréciations | (32)        | (24)        |
| Sorties                        | (1)         | 0           |
| Variation de périmètre         | (24)        | 65          |
| Ecart de conversion            | 0           | 4           |
| Reclassements                  | (2)         | 12          |
| Actifs destinés à être cédés*  | (1)         | (2)         |
| <i>Au 31 décembre</i>          | <b>292</b>  | <b>310</b>  |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Sur l'exercice 2012, le Groupe a comptabilisé 4 millions d'euros de dépréciations sur ses autres immobilisations incorporelles.

## 12 Immobilisations corporelles

|   | Valeur<br>comptable<br>brute | 31/12/2012<br>Amortissements et<br>dépréciations<br>cumulés | Valeur<br>comptable<br>nette | 31/12/2011<br>Valeur<br>comptable<br>nette |
|---|------------------------------|---|------------------------------|--|
| <i>(En millions d'euros)</i>              |                              |   |                              |  |
| Terrains et Agencements, et Constructions | 1 333                        | (870)   | 463                          | 455  |
| Installations complexes                   | 2 902                        | (2 286)   | 616                          | 566  |
| Autres immobilisations corporelles        | 1 775                        | (1 332)   | 443                          | 444  |
| Immobilisations en cours                  | 331                          | (1)   | 330                          | 241  |
| <b>Total</b>                              | <b>6 341</b>                 | <b>(4 489)</b>  | <b>1 852</b>                 | <b>1 706</b>                               |

Au 31 décembre 2012, les autres immobilisations corporelles sont notamment composées de matériels et outillages pour un montant de 1 255 millions d'euros (1 681 millions d'euros au 31 décembre 2011) amortis ou dépréciés à hauteur de 966 millions d'euros (1 269 millions d'euros au 31 décembre 2011).

ARKEMA a enregistré des dépréciations d'actifs pour 9 millions d'euros (26 millions en 2011).

L'évolution de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles est la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>   | 2012         | 2011         |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Valeur comptable nette</b>  |              |              |
| <i>Au 1er janvier</i>          | <b>1 706</b> | <b>1 703</b> |
| Acquisitions                   | 437          | 381          |
| Amortissements & dépréciations | (300)        | (304)        |
| Sorties                        | (25)         | (5)          |
| Variation de périmètre         | 65           | 162          |
| Ecart de conversion            | (10)         | 40           |
| Reclassements                  | 5            | (10)         |
| Actifs destinés à être cédés*  | (26)         | (261)        |
| <i>Au 31 décembre</i>          | <b>1 852</b> | <b>1 706</b> |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Les données précédentes incluent les montants suivants relatifs aux biens utilisés dans le cadre de location - financement :

| <i>(En millions d'euros)</i>            | 31/12/2012     |                                 |                | 31/12/2011     |                                 |                |
|---|----------------|---------------------------------|----------------|----------------|---------------------------------|----------------|
|   | Valeurs brutes | Amortissements<br>Dépréciations | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Amortissements<br>Dépréciations | Valeurs nettes |
| Installations complexes & constructions | 18             | 8                               | 10             | 17             | 7                               | 10             |

Il s'agit principalement de contrats de location d'une unité de production d'hydrogène à Lacq et d'une unité de production à Carling.

### 13 Sociétés mises en équivalence

| <i>(En millions d'euros)</i>   | % de détention |            | Valeur d'équivalence |            | Quote-part du profit (perte) |            | Chiffre d'affaires |            |
|--------------------------------|----------------|------------|----------------------|------------|------------------------------|------------|--------------------|------------|
|                                | 31/12/2012     | 31/12/2011 | 31/12/2012           | 31/12/2011 | 31/12/2012                   | 31/12/2011 | 31/12/2012         | 31/12/2011 |
| Qatar Vinyl Company Ltd Q.S.C. | 13%            | 13%        | 59                   | 58         | 10                           | 16         | 52                 | 52         |
| Arkema Yoshitomi Ltd           | 49%            | 49%        | 6                    | 7          | 1                            | 1          | 9                  | 10         |
| Meglas                         | 33%            | 33%        | -                    | 1          | -                            | -          | 3                  | 3          |
| CJ Bio Malaysia Sdn Bhd        | 14%            | -          | 6                    | -          | -                            | -          | -                  | -          |
| <b>Titres</b>                  |                |            | <b>71</b>            | <b>66</b>  | <b>11</b>                    | <b>17</b>  | -                  | -          |
| <b>Prêts</b>                   |                |            | -                    | -          | -                            | -          | -                  | -          |
| <b>Total</b>                   |                |            | <b>71</b>            | <b>66</b>  | <b>11</b>                    | <b>17</b>  | <b>64</b>          | <b>65</b>  |

### 14 Autres titres de participation

Les autres titres de participation comprennent la participation du Groupe dans diverses sociétés cotées et non cotées. Ces titres sont valorisés au coût historique.

Les principaux mouvements sur les exercices 2011 et 2012 sont les suivants:

| <i>(En millions d'euros)</i>                          | 2012      | 2011      |
|---|-----------|-----------|
| <b>Au 1er janvier</b>                                 | <b>35</b> | <b>38</b> |
| Acquisitions  | 2         | 12        |
| Cessions  | -         | (15)      |
| (Dotations) / Reprise de provisions pour dépréciation | (8)       | -         |
| Variation de périmètre                                | 7         | -         |
| Effets des variations de change                       | -         | -         |
| Autres variations                                     | -         | -         |
| <b>Au 31 décembre</b>                                 | <b>36</b> | <b>35</b> |

### 15 Autres actifs non courants

| <i>(En millions d'euros)</i>    | 31/12/2012   |              |              | 31/12/2011   |              |              |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|                                 | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Prêts et avances                | 144          | (9)          | 135          | 105          | (9)          | 96           |
| Dépôts et cautionnements versés | 12           | -            | 12           | 13           | -            | 13           |
| <b>Total</b>                    | <b>156</b>   | <b>(9)</b>   | <b>147</b>   | <b>118</b>   | <b>(9)</b>   | <b>109</b>   |

Les prêts et avances comprennent des créances envers le Trésor public au titre du crédit impôt recherche. Les prêts et avances comprennent également 35 millions d'euros de créances sur Total en lien avec les coûts de remédiation des friches industrielles américaines (cf. note C20.4 Provisions et autres passifs non courants / Provisions pour protection de l'environnement).

**16 Stocks**

| <i>(En millions d'euros)</i>             | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Stock (valeur brute)</b>              | <b>991</b>        | <b>1 015</b>      |
| Provision pour dépréciation              | (71)              | (70)              |
| <b>Stocks (valeur nette)</b>             | <b>920</b>        | <b>945</b>        |
| <i>dont :</i>                            |                   |                   |
| <i>Matières premières et fournitures</i> | 259               | 260               |
| <i>Produits finis</i>                    | 661               | 685               |

**17 Clients et comptes rattachés, autres créances**

Au 31 décembre 2012, les créances clients sont dépréciées à hauteur de 29 millions d'euros (22 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les autres créances comprennent notamment des créances sur Etats pour 77 millions d'euros (75 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 72 millions d'euros au titre de la TVA.

Le détail des créances clients nettes de dépréciation est présenté en note C23.4 Risque de crédit.

**18 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

| <i>(En millions d'euros)</i>                     | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| Avance de trésorerie court terme                 | 9                 | 6                 |
| Parts dans les organismes de placement monétaire | 218               | 99                |
| Trésorerie disponible                            | 133               | 147               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | <b>360</b>        | <b>252</b>        |

**19 Capitaux propres**

Au 1er janvier 2011, le capital social s'élevait à 615 millions d'euros et était composé de 61 493 794 actions dont 136 280 actions auto-détenues d'un montant nominal de 10 euros.

Au cours de l'année 2011, la société avait procédé au rachat de 210 000 actions propres comptabilisées en déduction de la situation nette, et à l'attribution de 132 200 actions à ses salariés. La Société détenait 214 080 actions propres au 31 décembre 2011.

Sur l'exercice 2011, la société avait procédé à deux augmentations de capital pour un montant total de 4 millions d'euros suite à l'exercice de 370 783 options de souscription.

L'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2011 avait adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2010 représentant 1 euro par action, soit un montant de 61 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, le capital social s'élevait à 619 millions d'euros et était composé de 61 864 577 actions.

Le 18 avril 2012, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés : 535 013 titres ont été souscrits au prix de 54,51 euros par action, prix fixé par le Conseil d'administration du 7 mars 2012.

Au cours de l'année 2012, la société a procédé au rachat de 250 000 actions propres comptabilisées en déduction de la situation nette, et à l'attribution de 150 046 actions à ses salariés.

La société a procédé à 2 augmentations de capital, au 30 juin et au 31 décembre 2012, pour un montant total de 10 millions d'euros suite à l'exercice de 477 625 options de souscription portant ainsi le capital social d'Arkema S.A. à 629 millions d'euros divisé en 62 877 215 actions.

L'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2012 a adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2011 représentant 1,30 euro par action, soit un montant de 81 millions d'euros.

## 20 Provisions et autres passifs non courants

### 20.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 46 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 41 millions d'euros au 31 décembre 2011.

### 20.2 Provisions

| <i>(En millions d'euros)</i>   | <b>Pensions, retraites<br/>et autres<br/>engagements<br/>envers le personnel</b> | <b>Protection de<br/>l'environnement</b> | <b>Restructuration</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|--|--|--|------------------------|---------------|--------------|
| <b>Au 1er janvier 2012</b>   | <b>355</b>   | <b>189</b>                               | <b>72</b>              | <b>134</b>    | <b>750</b>   |
| Dotations  | 38   | 11                                       | 9                      | 45            | 103          |
| Reclassement au 1er juillet 2012 des passifs résiduels relatifs aux activités abandonnées <sup>(1)</sup> | 4  | -  | -                      | 66            | 70           |
| Reprises de provisions utilisées   | (43)   | (18)                                     | (28)                   | (52)          | (141)        |
| Reprises de provisions non utilisées   | (2)  | (2)                                      | (2)                    | (23)          | (29)         |
| Variations de périmètre  | -  | -  | -                      | 2             | 2            |
| Ecarts de conversion   | (3)  | (1)                                      | -                      | (1)           | (5)          |
| Autres <sup>(2)</sup>  | 85   | -  | -                      | -             | 85           |
| Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés <sup>(3)</sup>   | (2)  | -  | (1)                    | -             | (3)          |
| <b>Au 31 décembre 2012</b>   | <b>432</b>   | <b>179</b>                               | <b>50</b>              | <b>171</b>    | <b>832</b>   |
| Dont à moins d'un an   |  | 19                                       | 14                     | 57            |              |
| Dont à plus d'un an  |  | 160                                      | 36                     | 114           |              |

<sup>(1)</sup> Il s'agit du solde des provisions existant au 30 juin 2012 relatives aux activités cédées et constituées en résultat des activités abandonnées antérieurement au 30 juin 2012. Le solde de ces provisions au 31 décembre 2012 s'élève à 39 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> La ligne « Autres » comporte les écarts actuariels de l'exercice.

<sup>(3)</sup> Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés.

Par ailleurs, certaines provisions sont couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts ou actifs de retraites) :

| <i>(En millions d'euros)</i>  | <b>Pensions, retraites<br/>et autres<br/>engagements<br/>envers le personnel</b> | <b>Protection de<br/>l'environnement</b> | <b>Restructuration</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|---|--|--|------------------------|---------------|--------------|
| <b>Total provisions au 31 décembre 2012</b>                               | <b>432</b>   | <b>179</b>                               | <b>50</b>              | <b>171</b>    | <b>832</b>   |
| <b>Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts</b>           | <b>-</b>   | <b>35</b>                                | <b>-</b>               | <b>1</b>      | <b>36</b>    |
| Actif d'impôt différé relatif aux montants couverts par la garantie Total | -  | 21                                       | -                      | -             | 21           |
| <b>Actifs nets de retraites</b>   | <b>1</b>   | <b>-</b>                                 | <b>-</b>               | <b>-</b>      | <b>1</b>     |
| <b>Provisions au 31 décembre 2012 nettes des actifs non courants</b>      | <b>431</b>   | <b>123</b>                               | <b>50</b>              | <b>170</b>    | <b>774</b>   |

| <i>(En millions d'euros)</i>                                     | <b>Pensions, retraites<br/>et autres<br/>engagements<br/>envers le personnel</b> | <b>Protection de<br/>l'environnement</b> | <b>Restructuration</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|--|--|--|------------------------|---------------|--------------|
| <b>Au 1er janvier 2011</b>                                       | <b>352</b>   | <b>198</b>                               | <b>100</b>             | <b>121</b>    | <b>771</b>   |
| Dotations  | 26   | 10                                       | 14                     | 52            | 102          |
| Reprises de provisions utilisées                                 | (25)   | (12)                                     | (38)                   | (22)          | (97)         |
| Reprises de provisions non utilisées                             | (8)  | (6)                                      | (2)                    | (19)          | (35)         |
| Variations de périmètre  | 11   | 4  | -                      | 3             | 18           |
| Ecart de conversion  | 5  | 3  | -                      | 2             | 10           |
| Autres <sup>(1)</sup>  | 28   | 1  | -                      | 13            | 42           |
| Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés <sup>(2)</sup> | (34)   | (9)                                      | (2)                    | (16)          | (61)         |
| <b>Au 31 décembre 2011</b>                                       | <b>355</b>   | <b>189</b>                               | <b>72</b>              | <b>134</b>    | <b>750</b>   |
| Dont à moins d'un an   |  | 26                                       | 32                     | 33            |              |
| Dont à plus d'un an  |  | 163                                      | 40                     | 101           |              |

<sup>(1)</sup> La ligne « Autres » comporte les écarts actuariels de l'exercice

<sup>(2)</sup> Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Par ailleurs, certaines provisions sont couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts ou actifs de retraites) :

| <i>(En millions d'euros)</i>  | <b>Pensions, retraites<br/>et autres<br/>engagements<br/>envers le personnel</b> | <b>Protection de<br/>l'environnement</b> | <b>Restructuration</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|---|--|--|------------------------|---------------|--------------|
| <b>Total provisions au 31 décembre 2011</b>                               | <b>355</b>   | <b>189</b>                               | <b>72</b>              | <b>134</b>    | <b>750</b>   |
| <b>Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts</b>           | <b>-</b>   | <b>39</b>                                | <b>-</b>               | <b>1</b>      | <b>40</b>    |
| Actif d'impôt différé relatif aux montants couverts par la garantie Total | -  | 23                                       | -                      | -             | 23           |
| <b>Actifs nets de retraites</b>   | <b>1</b>   | <b>-</b>                                 | <b>-</b>               | <b>-</b>      | <b>1</b>     |
| <b>Provisions au 31 décembre 2011 nettes des actifs non courants</b>      | <b>354</b>   | <b>127</b>                               | <b>72</b>              | <b>133</b>    | <b>686</b>   |

## 20.3 Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Au 31 décembre 2012, les provisions pour pensions, retraites et obligations similaires sont composées d'engagements de retraite pour 325 millions d'euros (262 millions d'euros au 31 décembre 2011), de plans de couverture de frais médicaux pour 59 millions d'euros (56 millions d'euros au 31 décembre 2011), de médailles du travail et gratifications d'ancienneté pour 42 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2011), ainsi que de plans de préretraite internes pour 6 millions d'euros (4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Selon les lois et usages de chaque pays, ARKEMA participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans certains cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Les engagements du Groupe sont essentiellement localisés en France, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en Allemagne. Les principaux engagements faisant l'objet d'une couverture financière concernent des engagements de retraites en France, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. En France, des régimes de retraite complémentaires fermés au plus tard en 1973 et concernant la population active ont fait l'objet d'un transfert des droits auprès d'un organisme d'assurance.

Les montants relatifs au régime de préretraites internes ne sont pas inclus dans les tableaux présentés en 20.3.1, 20.3.2 et 20.3.3.

## 20.3.1 Charge au compte de résultat

| <i>(En millions d'euros)</i>                      | Engagements de retraite |           | Autres engagements |            |
|---|-------------------------|-----------|--------------------|------------|
|   | 2012                    | 2011      | 2012               | 2011       |
| Coût des services rendus de l'exercice            | 11                      | 10        | 3                  | 2          |
| Charge d'intérêts                                 | 22                      | 21        | 3                  | 3          |
| Rendement attendu des actifs de couverture        | (14)                    | (14)      | -                  | -          |
| Pertes et gains actuariels comptabilisés          | -                       | -         | 8                  | (5)        |
| Coût des services passés comptabilisés            | 1                       | 1         | (1)                | (1)        |
| Effet d'une réduction ou liquidation de régime    | (3)                     | 1         | -                  | -          |
| Autres  | -                       | -         | -                  | -          |
| <b>(Produit) / Charge : activités poursuivies</b> | <b>17</b>               | <b>19</b> | <b>13</b>          | <b>(1)</b> |
| <b>(Produit) / Charge : activités abandonnées</b> | <b>1</b>                | <b>1</b>  | <b>-</b>           | <b>(1)</b> |

Le rendement réel des actifs de couverture représente un gain de 34 millions d'euros en 2012 (gain de 12 millions d'euros en 2011).

## 20.3.2 Variation des provisions nettes sur la période

| <i>(En millions d'euros)</i>                  | Engagements de retraite |            | Autres engagements |            |
|---|-------------------------|------------|--------------------|------------|
|   | 2012                    | 2011       | 2012               | 2011       |
| <b>Passif / (Actif) net à l'ouverture</b>     | <b>261</b>              | <b>239</b> | <b>89</b>          | <b>103</b> |
| Charges de l'exercice                         | 18                      | 20         | 13                 | (2)        |
| Cotisations versées aux actifs de couverture  | (21)                    | (4)        | -                  | -          |
| Prestations nettes versées par l'employeur    | (13)                    | (11)       | (7)                | (7)        |
| Autres  | (2)                     | 11         | -                  | 5          |
| Ecarts actuariels reconnus en situation nette | 79                      | 29         | 6                  | -          |
| Passif / (Actif) net destiné à être cédé*     | 2                       | (23)       | -                  | (10)       |
| <b>Passif / (Actif) net à la clôture</b>      | <b>324</b>              | <b>261</b> | <b>101</b>         | <b>89</b>  |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

## 20.3.3 Evaluation des engagements et provisions au 31 décembre

## a) Valeur actuelle des droits cumulés

| <i>(En millions d'euros)</i>                                     | Engagements de retraite |            | Autres engagements |           |
|--|-------------------------|------------|--------------------|-----------|
|  | 2012                    | 2011       | 2012               | 2011      |
| <b>Valeur actuelle des droits cumulés au début de l'exercice</b> | <b>510</b>              | <b>481</b> | <b>80</b>          | <b>93</b> |
| Droits cumulés durant l'année                                    | 12                      | 11         | 3                  | 2         |
| Coût financier   | 22                      | 22         | 3                  | 4         |
| Réduction de droits futurs                                       | (3)                     | -          | -                  | -         |
| Liquidation d'engagements  | (5)                     | (11)       | -                  | -         |
| Avantages spécifiques  | -                       | -          | -                  | -         |
| Cotisation employés  | 1                       | 1          | -                  | -         |
| Prestations payées   | (33)                    | (22)       | (7)                | (7)       |
| Coût des services passés   | -                       | -          | -                  | -         |
| (Gains) et pertes actuariels                                     | 101                     | 27         | 14                 | (6)       |
| Variation de périmètre   | -                       | 20         | -                  | 4         |
| Ecarts de conversion et autres                                   | (5)                     | 10         | -                  | -         |
| Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés*               | 2                       | (29)       | 1                  | (10)      |
| <b>Valeur actuelle des droits cumulés à la fin de l'exercice</b> | <b>602</b>              | <b>510</b> | <b>94</b>          | <b>80</b> |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

## b) Variation de la juste valeur des actifs de couverture

Les actifs de couverture sont essentiellement localisés aux Etats-Unis, en France, aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. Ils sont essentiellement composés de fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurance ou actions.

| <i>(En millions d'euros)</i>  | Engagements de retraite |              |
|---|-------------------------|--------------|
|   | 2012                    | 2011         |
| <b>Juste valeur des actifs de couverture au début de l'exercice</b> | <b>(243)</b>            | <b>(235)</b> |
| Rendements attendus des actifs                                      | (14)                    | (14)         |
| Réduction des droits futurs   | -                       | -            |
| Liquidation d'engagements   | 5                       | 11           |
| Cotisation employés   | (1)                     | (1)          |
| Cotisation employeurs   | (21)                    | (4)          |
| Prestations payées par les actifs de couverture                     | 20                      | 11           |
| (Gains) et pertes actuariels  | (20)                    | 2            |
| Variation de périmètre  | -                       | (13)         |
| Ecart de conversion et autres                                       | 3                       | (6)          |
| Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés*                  | -                       | 6            |
| <b>Juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice</b> | <b>(271)</b>            | <b>(243)</b> |

\* Cf. note C9 Activités abandonnées et actifs destinés à être cédés

Les gains actuariels générés par la différence entre les rendements réels des actifs de couverture au 31 décembre 2012 comparés aux rendements attendus s'élèvent à 20 millions d'euros.

## c) Engagements au bilan

| <i>(En millions d'euros)</i>  | Engagements de retraite |            | Autres engagements |           |
|---|-------------------------|------------|--------------------|-----------|
|   | 2012                    | 2011       | 2012               | 2011      |
| Valeur actuelle des droits non préfinancés  | 193                     | 153        | 94                 | 80        |
| Valeur actuelle des droits préfinancés  | 409                     | 357        | -                  | -         |
| Juste valeur des actifs de couverture<br><i>(Excédent) / Insuffisance des actifs sur les droits cumulés</i> | (271)                   | (243)      | -                  | -         |
|   | <b>331</b>              | <b>267</b> | <b>94</b>          | <b>80</b> |
| (Gains) et pertes actuariels non comptabilisés  | -                       | -          | -                  | -         |
| Coût des services passés non reconnus   | (7)                     | (7)        | 7                  | 9         |
| Ecrêtement de l'actif (Asset ceiling)   | -                       | 1          | -                  | -         |
| <b>Provision nette comptabilisée au bilan</b>   | <b>324</b>              | <b>261</b> | <b>101</b>         | <b>89</b> |
| Montant de la provision au passif   | 325                     | 262        | 101                | 89        |
| Montant reconnu à l'actif   | (1)                     | (1)        | -                  | -         |

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers et des pertes et gains actuariels est le suivant :

| <i>(En millions d'euros)</i>                                 | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>2010</b> | <b>2009</b> |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Engagements  | 696         | 590         | 574         | 608         |
| Actifs financiers  | (271)       | (243)       | (235)       | (280)       |
| <b>Engagements nets</b>                                      | <b>425</b>  | <b>347</b>  | <b>339</b>  | <b>328</b>  |
| (Gains) & pertes actuariels générés sur les droits accumulés |             |             |             |             |
| - sur écarts d'expérience                                    | 7           | 11          | (1)         | (9)         |
| - sur écarts liés aux changements d'hypothèses               | 107         | 12          | 32          | 30          |

d) Montant avant impôt reconnu en capitaux propres (SORIE) au cours de la période d'évaluation

| <i>(En millions d'euros)</i>                                  | <b>Engagements de retraite</b> |             | <b>Autres engagements</b> |             |
|---|--------------------------------|-------------|---------------------------|-------------|
|   | <b>2012</b>                    | <b>2011</b> | <b>2012</b>               | <b>2011</b> |
| (Gains) et Pertes actuariels générés sur la période (A)       | 79                             | 30          | 6                         | 1           |
| Effet du surplus cap généré – effet du plafond d'actif (B)    | (1)                            | (1)         | -                         | -           |
| <b>Montant total reconnu en SORIE (A+B)</b>                   | <b>78</b>                      | <b>29</b>   | <b>6</b>                  | <b>1</b>    |
| <b>(Gains) et Pertes actuariels cumulés reconnus en SORIE</b> | <b>171</b>                     | <b>93</b>   | <b>(21)</b>               | <b>(27)</b> |

e) Composition du portefeuille des placements

|             | Engagements de retraite |     |                   |     |                     |     |                   |     |
|-------------|-------------------------|-----|-------------------|-----|---------------------|-----|-------------------|-----|
|             | Au 31 décembre 2012     |     |                   |     | Au 31 décembre 2011 |     |                   |     |
|             | France                  | UK  | Reste de l'Europe | USA | France              | UK  | Reste de l'Europe | USA |
| Actions     | -                       | 60% | 24%               | 57% | -                   | 57% | 14%               | 57% |
| Obligations | 100%                    | 40% | 68%               | 33% | 100%                | 38% | 79%               | 23% |
| Monétaire   | -                       | -   | -                 | -   | -                   | 1%  | -                 | -   |
| Immobilier  | -                       | -   | -                 | 10% | -                   | 4%  | -                 | 11% |
| Autres      | -                       | -   | 8%                | -   | -                   | -   | 7%                | 9%  |

f) Hypothèses actuarielles

Principales hypothèses pour les engagements de retraites et les plans de couverture des frais médicaux :

|   | France      | UK          | Europe      | USA         | France      | UK          | Europe      | USA         |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|   | <b>2012</b> | <b>2012</b> | <b>2012</b> | <b>2012</b> | <b>2011</b> | <b>2011</b> | <b>2011</b> | <b>2011</b> |
| Taux d'actualisation                      | 3,00        | 4,00        | 3,00        | 3,75        | 4,35        | 5,00        | 4,35        | 4,85        |
| Rendement attendu des actifs              | 3,39        | 5,97 - 6,54 | 4,35 - 4,60 | 6,17        | 3,39        | 6,37        | 4,90        | 7,29        |
| Taux d'augmentation des salaires          | 1,50-4,79   | 3,00        | 2,00-3,00   | 4,00        | 2,00 - 4,79 | 3,60        | 3,00        | 4,00        |
| Taux de progression des dépenses de santé | -           | -           | -           | -           | -           | -           | -           | -           |

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'indices regroupant des obligations d'entreprises AA pour des maturités cohérentes avec la durée des engagements.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé pour chaque plan à partir du rendement attendu individuel à long terme de chaque classe d'actifs composant le portefeuille de financement du régime et de leur allocation réelle à la date d'évaluation. Il correspond au taux de début de période.

Le taux de progression des dépenses de santé est négligeable aux Etats-Unis, car plafonné depuis mi-2006. L'impact est limité à l'inflation depuis 2008 en Europe pendant la période d'acquisition des droits.

Principales hypothèses pour les médailles du travail et les gratifications d'ancienneté en % :

| Principales hypothèses en %      | Europe    | Europe      |
|----------------------------------|-----------|-------------|
|                                  | 2012      | 2011        |
| Taux d'actualisation             | 2,50      | 4,00        |
| Taux d'augmentation des salaires | 1,80-3,50 | 1,80 - 3,50 |

La variation de +/-0,25% du taux d'actualisation a les effets suivants sur la valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre:

| Engagements de retraites et autres engagements<br>(En millions d'euros) | Europe<br>2012 | USA<br>2012 |
|---|----------------|-------------|
| Augmentation de 0,25 %  | (13)           | (10)        |
| Diminution de 0,25 %  | 13             | 10          |

#### 20.4 Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions pour protection de l'environnement sont constatées pour couvrir les charges liées à la dépollution des sols et nappes phréatiques, principalement :

- en France pour 83 millions d'euros (85 millions d'euros au 31 décembre 2011).
- aux Etats-Unis pour 76 millions d'euros (81 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 56 millions d'euros au titre des friches industrielles couverts à 100% par la garantie convenue avec le groupe Total (créance reconnue en «autres actifs non courants » pour un montant de 35 millions d'euros et 21 millions d'euros d'impôts différés).

#### 20.5 Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructurations concernent principalement la restructuration des activités en France pour 43 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2011), en Europe hors France pour 1 million d'euros (2 millions d'euros au 31 décembre 2011) et aux Etats-Unis pour 5 millions d'euros (6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les dotations de l'exercice correspondent aux restructurations décrites en note C4 Autres charges et produits.

#### 20.6 Autres provisions

Les autres provisions d'un montant de 171 millions d'euros concernent principalement:

- des provisions pour litiges sociaux pour 39 millions d'euros (45 millions d'euros au 31 décembre 2011),

- des provisions pour litiges commerciaux et garanties pour 56 millions d'euros (41 millions d'euros au 31 décembre 2011),
- des provisions pour litiges fiscaux pour 30 millions d'euros (28 millions d'euros au 31 décembre 2011)
- des provisions pour risques divers pour 46 millions d'euros (20 millions d'euros au 31 décembre 2011).

## 21 Passifs et passifs éventuels

### 21.1 Environnement

Les activités d'ARKEMA sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ARKEMA notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, des accords conclus avec Total et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la Direction Générale d'ARKEMA estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ARKEMA pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

#### Dépollution de sites

Des sites actuellement exploités par ARKEMA ou ayant été exploités ou cédés par ARKEMA dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels ARKEMA a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

##### 21.1.1 Sites en activité

ARKEMA dispose d'un grand nombre de sites dont certains sont probablement pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et ARKEMA a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'actions et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

Néanmoins, compte tenu (i) des incertitudes sur les moyens techniques à mettre en œuvre, (ii) d'éventuelles situations non connues, (iii) des incertitudes sur la durée réelle des remises en état par rapport à la durée estimée de celles-ci (ex. pompage - traitement), et (iv) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que les dépenses que le Groupe devra supporter soient supérieures aux montants provisionnés. Ces surcoûts éventuels concernent principalement les sites de Calvert-City (Etats-Unis), Carling (France), Günzburg (Allemagne), Jarrie (France), Lannemezan (France), Loison (France), Mont (France), Pierre-Bénite (France), Riverview (Etats-Unis), Rotterdam (Pays-Bas), Saint-Auban (France), Saint-Fons (France) et Zaramillo (Espagne) et pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

- Saint-Auban (Arkema France)

Concernant le site de Saint-Auban, les procédures judiciaires mettant en cause Arkema France devant le tribunal correctionnel de Nanterre sont closes : Arkema France a été condamnée le 9 mars 2012 par le Tribunal de Nanterre à une amende de 30 000 euros pour pollution de la Durance, 15 000 euros de dommages et intérêts aux associations de la partie adverse et 10 000 euros pour préjudice moral.

- Spinetta (Arkema Srl)

Fin 2009, un certain nombre de responsables et d'administrateurs d'Arkema Srl a été visé par une procédure d'enquête pénale pour des faits de pollution des eaux souterraines sur le site de Spinetta et dissimulation d'informations à l'administration sur l'état réel des pollutions présentes. Cette enquête vise également des personnels du principal industriel présent sur le site.

Après avoir entendu l'ensemble des parties, le Juge de l'Audience Préliminaire a décidé début 2012 de ne retenir à l'encontre des représentants d'Arkema Srl que le défaut de mesures pour remédier aux pollutions constatées.

Arkema Srl estime qu'il est encore difficile de déterminer avec certitude si sa responsabilité et/ou celle des responsables ou administrateurs visés dans cette nouvelle phase de la procédure pénale pourront être écartées. La décision du tribunal correctionnel pourrait intervenir courant 2013. Une provision est enregistrée dans les comptes d'ARKEMA que le Groupe juge suffisante.

#### 21.1.2 Sites à l'arrêt (friches industrielles) :

Total a repris directement ou indirectement les sites à l'arrêt à la date de la Scission des Activités Arkema le 10 mai 2006.

Depuis la Scission, les sites ex-Dorlyl SNC ont été arrêtés et ont fait l'objet de cession. Par ailleurs, le site de Wetteren, en Belgique, propriété de Resil Belgium, d'une part, et le site de Bonn en Allemagne, propriété d'Arkema GmbH d'autre part, ont également été arrêtés et font actuellement l'objet d'un processus de cession.

#### 21.1.3 Sites cédés

- Saint-Fons (Arkema France)

Dans le cadre de la cession du pôle Produits Vinyliques d'ARKEMA au profit du groupe Klesch intervenue le 3 juillet 2012, l'ensemble des installations industrielles du site de Saint-Fons a été apporté à la société Kem One, hormis le terrain qui fait l'objet d'un bail long terme.

Le Préfet du Rhône a édicté un arrêté le 14 mai 2007 visant le site de Saint-Fons, enjoignant Arkema France de procéder notamment à la surveillance de la qualité des eaux souterraines et de proposer un plan de gestion de la pollution historique. Le Tribunal administratif de Lyon dans son jugement du 29 septembre 2011 a rejeté la requête d'Arkema France à l'encontre de cet arrêté. Arkema France a interjeté appel de ce jugement. L'instruction est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Lyon. Si Arkema France devait être déboutée, la réhabilitation du site affecté par cette pollution lui incomberait.

Par ailleurs, suite au recours engagé par Arkema France à l'encontre de Rhodia Chimie, précédent exploitant sur ce site, le tribunal de commerce de Bobigny a déclaré l'action d'Arkema France irrecevable en 2012. Arkema France se réserve la faculté d'interjeter appel de ce jugement dans le mois suivant sa signification. Une provision est enregistrée dans les comptes d'ARKEMA dans ce cadre.

Le Préfet du Rhône a souhaité, préalablement à la formalisation administrative du changement d'exploitant au profit de Kem One, compléter et isoler les prescriptions relatives à la surveillance et à la gestion des pollutions dites « historiques » affectant le site et a pris en conséquence deux arrêtés complémentaires en date des 19 juin et 27 juin 2012 à l'encontre d'Arkema France. Ces deux arrêtés font l'objet d'une requête en annulation devant le tribunal administratif de Lyon, à l'initiative d'Arkema France. Une provision est enregistrée dans les comptes d'ARKEMA dans ce cadre.

- CECA

En 1999, la société Intradis a fait réaliser par la société Antéa une étude sur un terrain situé en France ayant fait l'objet d'exploitations industrielles, notamment par CECA (fabrication d'acide sulfurique) et la société Hydro Agri (usine d'engrais qui n'appartient pas au Groupe). L'étude a classé le site concerné en classe 1 (site nécessitant des investigations approfondies et une étude détaillée des risques). Après dépôt du rapport de l'expert désigné afin de constater la nature et l'étendue de la pollution affectant le terrain, Intradis a saisi le Tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté préfectoral lui prescrivant des mesures de protection du site. Le Tribunal administratif a débouté Intradis de sa demande d'annulation de l'arrêté préfectoral. Par arrêt en date du 18 octobre 2007, la Cour administrative d'appel de Douai, a infirmé le jugement, annulé l'arrêté préfectoral et décidé qu'il n'y avait pas lieu à statuer sur les conclusions d'Intradis mettant en cause CECA.

Cette affaire n'a pas connu de développements notables depuis 2008. Le jugement de la Cour administrative d'appel de Douai met un terme à la procédure initiée par Intradis devant la juridiction administrative. Le Groupe ne peut à ce jour préjuger de l'introduction d'autres recours notamment civils.

## 21.2 Litiges et procédures en cours

### 21.2.1 Litiges sociaux

#### a) Maladies professionnelles (France)

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise, et a utilisé, des substances toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau de chaque site de production, les salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies spécifiques à ce titre.

A cet égard, comme la plupart des groupes industriels, le Groupe a, par le passé, recouru à différents composants d'isolation ou de calorifuge à base d'amiante dans ses installations industrielles. Ainsi, certains salariés ont pu y être exposés avant l'élimination progressive de ces matériaux et l'utilisation de produits de substitution.

Le Groupe a anticipé sur ses sites français les dispositions réglementaires relatives à l'amiante (décrets 96-97 et 96-98 du 7 février 1996 et décret 96-1133 du 24 décembre 1996). Ainsi le Groupe a inventorié les matériaux de construction présents dans ses locaux et contenant de l'amiante, informé les employés des résultats de ces investigations et pris les mesures collectives et individuelles de protection requises par les textes en vigueur. Toutefois, le Groupe a fait l'objet de déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante, le plus souvent sur des périodes d'activité antérieures aux années 1980. Compte tenu des délais de latence des différentes pathologies liées à l'amiante, un nombre important de déclarations de maladies professionnelles risque d'être enregistré dans les années à venir.

Le Groupe a constitué des provisions pour couvrir les risques d'actions pour faute inexcusable de l'employeur relatifs aux maladies déclarées.

b) Préjudices amiante (Arkema France)

Un nombre important d'anciens salariés de la société Arkema France ayant exercé leurs fonctions au sein de sites classés sur la liste des établissements ouvrant droit au dispositif légal de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (CAATA) sont parties à des instances prud'homales visant à obtenir l'indemnisation du préjudice qu'ils prétendent subir lié au risque éventuel de développer à l'avenir une pathologie maligne.

La chambre sociale de la Cour de cassation par un arrêt du 11 mai 2010 a reconnu l'existence d'un préjudice d'anxiété indemnisable pour les salariés exposés durant leur vie professionnelle à l'amiante. En revanche, elle a rejeté l'existence d'un préjudice économique au titre du départ dans le dispositif CAATA.

Au niveau d'Arkema France, sur les contentieux actuellement en cours, certaines juridictions de premier degré ont condamné la société Arkema France à verser aux demandeurs des dommages-intérêts pour préjudice d'anxiété mais également au titre d'un bouleversement dans les conditions d'existence. La Cour d'Appel de Metz a quant à elle condamné la société Arkema France à verser des dommages-intérêts au titre du préjudice d'anxiété exclusivement.

Il est probable que d'autres anciens salariés d'Arkema France ayant pu être exposés à l'amiante introduisent à leur tour une action devant la juridiction prud'homale pour obtenir une indemnisation. On compte aujourd'hui environ 600 actions prud'homales introduites au titre d'une exposition à l'amiante en vue d'obtenir une indemnisation au titre du préjudice d'anxiété et/ou du préjudice lié au bouleversement dans les conditions d'existence.

Une provision a été constituée dans les comptes s'agissant des contentieux actuellement en cours pour un montant que le Groupe estime suffisant.

c) Temps de pause (Arkema France)

En 2005, 260 salariés et anciens salariés de l'établissement de Pierre-Bénite ont formulé une demande en réparation devant les Conseils de prud'hommes de Lyon pour non-respect allégué de dispositions de la convention collective de la Chimie sur le temps de pause. Les demandeurs estiment que tel qu'il est organisé et aménagé par la direction dans cet établissement, le temps de pause qui leur est accordé ne leur permet pas d'être dégagé de tout travail et de pouvoir ainsi vaquer librement à des occupations personnelles. Le montant des demandes en réparation s'élève à 5,2 millions d'euros. Arkema France a contesté ces demandes. Par jugement du 24 juin 2008, les demandeurs ont été intégralement déboutés de leurs demandes. Les salariés ont fait appel de cette décision. Par arrêt en date du 21 novembre 2011, la Cour d'appel de Lyon a confirmé le jugement rendu le 24 juin 2008 et intégralement débouté les appelants de leurs demandes. Arkema France a été informée de 176 pourvois en cassation. Toutefois, au regard des éléments connus du dossier, la

provision constituée jusqu'en appel a été reprise en 2011 jusqu'à ce qu'il soit statué sur ces pourvois, en principe au mois de mars 2013.

#### 21.2.2 Litiges commerciaux et garanties

- Litiges liés au droit de la concurrence

Le Groupe est impliqué dans différentes procédures en Europe et en Asie à propos de violations alléguées des règles de droit de la concurrence en matière d'ententes. Il n'existe actuellement plus aucun litige ni aucune procédure à l'encontre d'Arkema Inc. ou d'Arkema France aux Etats-Unis ou au Canada.

La procédure correspondant au recours exercé par Arkema France devant le Tribunal de l'Union européenne à l'issue de la décision de la Commission européenne dans l'affaire stabilisants de chaleur est toujours pendante devant le tribunal. La décision devrait être rendue au cours de l'année 2013.

La procédure engagée au sujet du peroxyde d'hydrogène contre Arkema France par Cartel Damage Claim (CDC) Hydrogen Peroxyde S.A. devant le Tribunal de Dortmund en Allemagne est toujours pendante. Il en va de même de la procédure engagée par une société affiliée de CDC (CDC Project 13 S.A.) devant le Tribunal d'Amsterdam, concernant le chlorate de sodium. Aucune date de jugement ne peut-être raisonnablement avancée à ce stade.

Par ailleurs, il ne peut être exclu que d'autres actions civiles visant à l'obtention de dommages et intérêts soient intentées par des tiers s'estimant victimes des infractions ayant donné lieu à condamnation par la Commission européenne.

Compte tenu des éléments dont il dispose, le Groupe n'est pas en mesure à la date de la présente annexe d'estimer le montant total des réclamations susceptibles d'être définitivement retenues à son encontre par les juridictions correspondantes après épuisement d'éventuelles voies de recours et n'a donc pas constitué de provisions.

Pour mémoire, afin de couvrir les risques afférents aux procédures aux Etats-Unis et en Europe survenues avant la réalisation de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. et l'une de ses filiales ont consenti au profit d'Arkema S.A. et d'Arkema Amériques SAS des garanties dont les principaux termes sont décrits à la note C29 Engagements hors bilan de la présente annexe.

- Rupture de relations contractuelles (Arkema France)

En 1995, la société Gasco a formulé à l'encontre d'Elf Atochem (ancienne dénomination d'Arkema France), devant le tribunal de Gand (Belgique), une demande en réparation au titre d'une rupture alléguée de relations contractuelles et d'une violation d'un accord d'exclusivité. En première instance, Gasco a obtenu la condamnation d'Atofina au paiement de 248 000 euros de dommages-intérêts pour rupture des relations contractuelles (le paiement correspondant a été effectué) et a été déboutée du chef de violation d'exclusivité. Une procédure d'appel est pendante devant la Cour d'appel de Gand depuis 1999 et n'a connu aucun développement depuis lors. Compte tenu du faible fondement des

allégations avancées à son encontre et des éléments dont le Groupe dispose pour sa défense, celui-ci estime, en l'état actuel de cette affaire, que le montant de la provision correspondante enregistrée dans ses comptes est suffisant. Cette affaire n'a pas connu de développements notables au cours de l'année 2012.

- Conformité produits (Arkema France)

Arkema France fournit divers produits pour le revêtement d'éléments utilisés dans plusieurs pays d'Europe dans des équipements de traitement sanitaire. Ces produits sont soumis à un contrôle de la part de laboratoires agréés qui doivent attester de leur conformité à la réglementation sanitaire applicable. Arkema France a une divergence d'interprétation de la réglementation applicable en France avec un laboratoire français et l'administration pour ce qui concerne l'homologation en France d'un produit alors même que celui-ci est agréé dans d'autres pays de l'Union européenne. Le Groupe considère que ce problème est de nature essentiellement administrative. Aucune provision n'est enregistrée dans les comptes. Toutefois, il ne peut être exclu que des utilisateurs mettent en cause la responsabilité fournisseur d'Arkema France. En cas de succès de telles demandes, les coûts de remplacement du produit et les dommages intérêts qui pourraient être demandés pourraient se révéler extrêmement significatifs.

- Contrat de réservation de capacité de Deer Park (Arkema Inc. et Arkema France)

Le 5 août 2010, la société Rohm & Haas a assigné Arkema Inc. et Arkema France devant le tribunal civil du Comté de Harris au Texas (Etats-Unis) en faisant état de plusieurs demandes relatives au contrat de réservation de capacité de Deer Park (Texas), au contrat de swap de MAM et au contrat de fourniture de MAM. Ces plaintes portent notamment sur des allégations de manquements contractuels.

Le 1er octobre 2010, une plainte modifiée a été introduite par Rohm & Haas à l'effet de priver Arkema Inc. de ses droits au titre du contrat de réservation de capacité de Deer Park à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Le 21 avril 2011, le tribunal civil texan a déclaré le contrat de réservation de capacité exécutoire et décidé que les droits d'achat d'Arkema Inc. au titre de ce contrat devaient continuer pour la durée de fonctionnement du site de Deer Park. Le tribunal a refusé la demande de Rohm & Haas d'interjeter appel de cette décision. Suite à un accord intervenu le 29 juin 2012, les parties se sont désistées de l'action en-cours.

Rohm & Haas a, le 13 août 2010, déposé une demande d'arbitrage auprès de l'Association américaine d'arbitrage de New York. Celle-ci vise à obtenir une indemnisation consécutive au manquement allégué d'Arkema France de conclure un accord de swap alternatif pour le MAM. La sentence arbitrale qui a été rendue le 9 octobre 2012 en faveur d'ARKEMA a mis fin au litige. Cependant, le 27 décembre 2012, Rohm & Haas a déposé une requête en annulation de la sentence arbitrale pour vice de forme devant le tribunal du district sud de New-York. ARKEMA estime que cette requête est dépourvue de fondement et entend défendre la sentence arbitrale rendue avec force.

- Activité ingénierie environnementale (CECA)

L'activité passée d'ingénierie environnementale de CECA a suscité diverses mises en cause de la part de tiers. Ces réclamations ont été transmises aux assureurs du Groupe. Le Groupe a constitué des provisions qu'il juge suffisantes. Il ne peut être exclu que cette activité, aujourd'hui arrêtée, donne lieu, dans le futur, à d'autres réclamations.

### 21.2.3 Litiges fiscaux

- Arkema Quimica Limitada

A la suite de la déclaration du caractère inconstitutionnel de certains impôts et taxes, la filiale d'Arkema Amériques SAS au Brésil, Arkema Quimica Limitada, avait procédé à partir des années 2000 à une compensation fiscale de dettes et crédits d'impôts. L'État brésilien contestant les modalités de cette compensation a exigé en 2009 son remboursement, soit 19,5 millions de reais ou environ 7 millions d'euros.

Arkema Quimica Limitada a introduit mi-juin 2009 une action en annulation des demandes de l'administration fiscale sur la partie exigible de la dette. Au cours du premier trimestre 2010, Arkema Quimica Limitada a demandé de bénéficier de la loi d'amnistie fiscale pour s'acquitter d'une partie de sa dette fiscale. A la suite de l'acceptation par l'administration fiscale des modalités de paiement de la dette sujette à amnistie, seul un montant de 9,2 millions de reais ou environ 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 fait toujours l'objet d'un recours devant les tribunaux avec des chances de succès jugées raisonnables. Une première décision pourrait intervenir courant 2013. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

- Arkema

La direction des Grandes Entreprises a diligenté un contrôle fiscal en 2009 à l'encontre d'Arkema en matière de taxe sur les salaires sur les exercices 2007 et 2008 au terme duquel elle a procédé à un redressement d'un montant de 1,2 million d'euros, considérant que l'ensemble des salariés de la Société avait une activité transversale et donc que leur rémunération devait être partiellement soumise à l'impôt. En raison d'une jurisprudence du Conseil d'Etat favorable à l'administration, une négociation a été ouverte avec l'administration au cours du contrôle de ses comptes sur les exercices 2008 à 2010, qui couvrira l'ensemble de la période 2007 - 2010. Le montant provisionné à fin 2012, de 1,6 million d'euros permettra de couvrir l'ensemble des coûts liés à la transaction.

### 21.2.4 Autres litiges

- TGAP (Arkema France)

Aux termes d'une convention de prestations, Arkema France fait traiter les effluents issus de ses activités industrielles à Lacq et Mourenx par la société Total E&P France qui bénéficie d'une autorisation spécifique pour l'injection de ces effluents et ceux qu'elle produit elle-même dans une cavité dite Crétacé 4000.

L'administration des douanes françaises a mis en recouvrement à l'encontre de Total, au titre des exercices 2003 à 2006, un montant de 6,7 millions d'euros pour défaut de paiement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui, aux dires de l'administration, serait applicable à ces injections d'effluents. Total a fait appel de la décision du Tribunal d'Instance déboutant Total de sa demande principale d'annulation du recouvrement tout en reconnaissant que les propres rejets de cette dernière devaient être exemptés de l'application de la TGAP. L'arrêt de la Cour d'appel intervenu en février 2013 a débouté Total de ses demandes. Aucune provision n'est enregistrée dans les comptes. On ne peut exclure qu'à l'issue d'un éventuel pourvoi en cassation, Total puisse toujours être reconnu redevable d'un paiement partiel de la TGAP dont une partie pourrait être réclamée à ARKEMA.

- Risque amiante (Arkema Inc.)

Aux États-Unis, le Groupe est actuellement mis en cause dans un nombre important de procédures devant différents tribunaux. Aucune de ces procédures concernant des réclamations de tiers relatives (i) à des expositions supposées à l'amiante sur des sites du Groupe ou (ii) à des produits contenant de l'amiante et vendus par des anciennes filiales du Groupe situées aux Etats-Unis ou situées en dehors des États-Unis n'a connu de développement notable. Quand elles ne sont pas couvertes par les polices d'assurance, ces réclamations ont fait l'objet d'une constitution de provisions pour un montant que le Groupe estime suffisant. Toutefois, en raison des incertitudes persistantes quant à l'issue de ces procédures, le Groupe n'est pas en mesure, à la date de la présente annexe, compte tenu des éléments dont il dispose, d'estimer le montant total des réclamations susceptibles d'être définitivement retenues à son encontre par les différentes juridictions compétentes après épuisement d'éventuelles voies de recours.

- Kem One

ARKEMA a cédé avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012 son activité vinylique, regroupée au sein du Groupe Kem One, au Groupe Klesch spécialisé dans le développement d'activités industrielles de commodités.

A la date de la cession, certains contrats concernant principalement la fourniture d'utilités sur la plateforme de Lavéra et les achats d'électricité à Exeltium n'ont pu être transférés. ARKEMA a donc conservé ces contrats, à titre temporaire au plus tard jusqu'au 31 décembre 2012 à l'exception du contrat Exeltium conservé jusqu'à son terme, et conclu avec Kem One des contrats miroirs. En conséquence, ARKEMA facture à Kem One les montants dus aux fournisseurs correspondants. Au 31 décembre, ces factures représentaient un encours de 65 millions d'euros, dont 49 millions d'euros étaient arrivés à échéance. Compte tenu de la situation particulière résultant des difficultés rencontrées notamment par le vapocraqueur de Lavéra, ARKEMA a accepté un report de paiement et n'a constitué aucune provision dans les comptes à fin décembre.

ARKEMA a également mis en place pour une période transitoire certaines garanties en faveur de tiers au titre de certains contrats transférés. Ces garanties représentent un montant maximal de 100 millions d'euros et n'ont pas été appelées au 31 décembre 2012. En application du contrat de cession signé avec le Groupe Klesch, ces engagements font l'objet d'un collatéral pour 40 millions d'euros et d'une clause d'indemnisation par Klesch Chemicals Ltd pour le solde. Enfin, à la date du présent document, ARKEMA et Kem One n'ont pas encore finalisé leur accord sur le montant définitif des ajustements du prix de cession.

- Coem (Arkema France)

En raison de l'absence de livraison de produits par Kem One à la société Coem en Italie, cette dernière s'est plainte par courrier, courant août 2012, auprès d'Arkema France et de Kem One, de subir un dommage, pour rupture de relations commerciales. Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes.

### 21.2.5 Droit individuel à la Formation

La loi française du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé le Droit Individuel à la Formation ou DIF. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation acquis chaque année par les salariés (20 heures par an cumulables sur 6 ans).

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié, en accord avec son employeur.

L'investissement formation au sein d'ARKEMA représentera en 2013 environ 3,5% de la masse salariale (2,8% de dépenses imputables et 0,7% de dépenses non imputables).

Chez ARKEMA, près de 35% des actions de formation prévues au plan de formation 2013 entreront dans des catégories éligibles au DIF et à ce titre, seront systématiquement et prioritairement proposées aux salariés en DIF.

En outre, les accords professionnels dans les industries chimiques ont permis de définir les actions de formation prioritaires au titre du DIF et dans ce cadre, une partie des coûts pédagogiques peut être prise en charge par l'organisme paritaire collecteur agréé. Dans ces conditions, la mise en œuvre du DIF n'entraîne pas de surcoût pour ARKEMA.

## 22 Dettes financières

L'endettement financier net du Groupe est de 900 millions d'euros au 31 décembre 2012, compte tenu d'une trésorerie de 360 millions d'euros; il est essentiellement libellé en euros.

Le Groupe dispose des instruments suivants :

- Le Groupe a émis en avril 2012 un emprunt obligataire de 230 millions d'euros, arrivant à maturité le 30 avril 2020, avec un coupon à taux fixe de 3,85%. Cette souche a fait l'objet d'un abondement de 250 millions d'euros conclu en octobre 2012, portant la taille de l'emprunt obligataire à 480 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 523 millions d'euros.

- Le Groupe a mis en place, le 26 juillet 2011, une ligne de crédit multi-devises syndiquée d'un montant de 700 millions d'euros, d'une durée de 5 ans, avec une échéance au 26 juillet 2016. Cette ligne de crédit a pour objet le financement des besoins généraux du Groupe. Elle est assortie de cas de remboursement anticipé parmi lesquels le changement de contrôle d'ARKEMA, et comporte

(i) des obligations de déclarations et des engagements usuels pour ce type de financement

(ii) un engagement financier, au titre duquel ARKEMA s'engage à respecter un ratio d'endettement net consolidé sur EBITDA consolidé (testé semestriellement) inférieur à 3, pouvant être porté à 3,5 en cas d'acquisition(s) d'actif(s) ou de titres, d'augmentation(s) de capital, ou d'investissement(s) dans des co-entreprises. Cette flexibilité pourra être utilisée deux fois sur la durée de vie du Crédit à deux dates de test non consécutives.

- Le Groupe a émis en octobre 2010 un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, arrivant à maturité le 25 octobre 2017, avec un coupon à taux fixe de 4,00%.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de cet emprunt obligataire est de 554 millions d'euros.

- Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales non déconsolidant représentant un montant de financement maximal initialement fixé à 240 millions d'euros, puis réduit à 120 millions d'euros en novembre 2012.

Au 31 décembre 2012, ce programme est utilisé pour un montant de 100 millions d'euros.

#### 22.1 Analyse de l'endettement net par nature

| <i>(En millions d'euros)</i>                        | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunts obligataires                               | 989               | 496               |
| Locations financement                               | 3                 | 3                 |
| Emprunts bancaires                                  | 59                | 48                |
| Autres dettes financières                           | 20                | 36                |
| <b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>  | <b>1 071</b>      | <b>583</b>        |
| Locations financement                               | -                 | 1                 |
| Crédit syndiqué                                     | -                 | -                 |
| Autres emprunts bancaires                           | 160               | 149               |
| Autres dettes financières                           | 29                | 122               |
| <b>Emprunts et dettes financières à court terme</b> | <b>189</b>        | <b>272</b>        |
| <b>Emprunts et dettes financières</b>               | <b>1 260</b>      | <b>855</b>        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie             | 360               | 252               |
| <b>Endettement net</b>                              | <b>900</b>        | <b>603</b>        |

#### 22.2 Analyse de la dette financière par devises

La dette financière d'ARKEMA est principalement libellée en euro.

| <i>(En millions d'euros)</i> | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Euros                        | 1 137             | 722               |
| Dollars US                   | 11                | 17                |
| Yuan chinois                 | 98                | 105               |
| Autres                       | 14                | 11                |
| <b>Total</b>                 | <b>1 260</b>      | <b>855</b>        |

## 22.3 Analyse de la dette financière par échéances

La répartition de la dette par échéance incluant les charges d'intérêts jusqu'à la date d'échéance est la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i> | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Inférieure à 1an             | 211               | 293               |
| Comprise entre 1 et 2 ans    | 49                | 30                |
| Comprise entre 2 et 3 ans    | 52                | 34                |
| Comprise entre 3 et 4 ans    | 53                | 35                |
| Comprise entre 4 et 5 ans    | 560               | 39                |
| Supérieure à 5 ans           | 575               | 567               |
| <b>Total</b>                 | <b>1 500</b>      | <b>998</b>        |

## 23 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Les activités d'ARKEMA l'exposent à divers risques, parmi lesquels les risques de marché (risque de variation des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières, de l'énergie et sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité.

## 23.1 Risque de change

Le Groupe est exposé à des risques transactionnels et de conversion liés aux devises étrangères.

Le Groupe couvre son risque de change essentiellement par des opérations de change au comptant et à terme sur des durées courtes n'excédant pas en général 6 mois.

La juste valeur des contrats de change à terme est un actif de 7 millions d'euros.

Le montant des gains et pertes de change reconnu dans le résultat d'exploitation courant au 31 décembre 2012 représente un produit de 1 million d'euros (les gains et pertes de change étaient à l'équilibre au 31 décembre 2011).

La partie du résultat de change correspondant au report/déport enregistrée en résultat financier au 31 décembre 2012 est une charge de 1 million d'euros (montant de 1 million d'euros au 31 décembre 2011).

Au 31 décembre 2012, l'exposition bilancielle du Groupe en devises de transaction autres que l'euro était la suivante :

| <b>Exposition du Groupe au risque de change opérationnel</b><br><i>(En millions d'euros)</i> | <b>USD</b> | <b>CNY</b>  | <b>Autres devises</b> |
|--|------------|-------------|-----------------------|
| Créances clients   | 336        | 40          | 117                   |
| Dettes fournisseurs  | (133)      | (35)        | (42)                  |
| Soldes bancaires et prêts / emprunts   | 16         | (43)        | 31                    |
| Engagements hors bilan ( <i>couverture de change à terme</i> )                               | (126)      | 0           | (80)                  |
| <b>Exposition nette</b>  | <b>93</b>  | <b>(38)</b> | <b>26</b>             |

Cette exposition nette inclut la totalité des encours des sociétés du Groupe dans l'une ou l'autre des devises susmentionnées, que leur devise de compte soit l'une de ces devises ou une devise différente.

## 23.2 Risque de taux

L'exposition au risque de taux est gérée par la trésorerie centrale du Groupe et les outils de couverture utilisés sont des instruments dérivés simples. Le Groupe n'a souscrit aucun instrument de taux au 31 décembre 2012.

Une augmentation (diminution) de 1% (100 points de base) des taux d'intérêt aurait pour effet une augmentation (diminution) de 2 millions d'euros d'intérêts sur l'endettement net.

La répartition de l'endettement net entre taux variables et taux fixes est la suivante au 31 décembre 2012 :

| <i>(En millions d'euros)</i>              | Taux variables |              | Taux fixes   |  | <b>Total</b>   |
|---|----------------|--------------|--------------|--|----------------|
|   | JJ à 1 an      | 1 an à 5 ans | Au-delà      |  |                |
| Emprunts et dettes financières à CT et LT | (260)          | (506)        | (494)        |  | <b>(1 260)</b> |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie   | 360            |              |              |  | <b>360</b>     |
| Exposition nette avant couverture         | 100            | (506)        | (494)        |  | <b>(900)</b>   |
| Instruments de couverture                 | -              | -            | -            |  | -              |
| Hors bilan                                | -              | -            | -            |  | -              |
| <b>Exposition nette après couverture</b>  | <b>100</b>     | <b>(506)</b> | <b>(494)</b> |  | <b>(900)</b>   |

## 23.3 Risque de liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de liquidité lié à la dette financière du Groupe.

Le risque de liquidité est géré avec pour objectif principal de garantir le renouvellement des financements du Groupe et, dans le respect de cet objectif, d'optimiser le coût annuel de la dette financière.

Sauf exceptions, les sociétés du Groupe se financent et gèrent leur trésorerie auprès d'Arkema France ou d'autres entités du Groupe assurant un rôle de centralisation de trésorerie.

Le Groupe réduit le risque de liquidité en étalant les maturités, en privilégiant les maturités longues et en diversifiant ses sources de financement. Le Groupe dispose ainsi notamment :

- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 230 millions d'euros à échéance au 30 avril 2020, ayant fait l'objet, en octobre 2012, d'un abondement portant sa taille globale à un nominal de 480 millions d'euros
- d'un emprunt obligataire d'un nominal de 500 millions d'euros à échéance au 25 octobre 2017
- d'une ligne de crédit syndiqué de 700 millions d'euros à échéance au 25 juillet 2016
- d'un programme de titrisation de créances commerciales d'un montant maximum de 240 millions d'euros, réduit à 120 millions d'euros en novembre 2012.

Ces financements ont pour objet de couvrir la totalité des besoins de financement du Groupe et de lui donner des marges de manœuvre suffisantes pour faire face à ses engagements. Outre le changement de contrôle, les principaux cas d'exigibilité anticipée ou de résiliation concernent la ligne de crédit syndiquée (cf. note C22 Dettes financières) dans le cas où le ratio d'endettement net consolidé sur EBITDA consolidé serait supérieur à 3, pouvant être porté à 3,5 en cas d'acquisition(s) d'actif(s) ou de titres, d'augmentation(s) de capital, ou d'investissement(s) dans des co-entreprises. Cette flexibilité pourra être utilisée deux fois sur la durée de vie du Crédit à deux dates de test non consécutives.

L'endettement net du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 900 millions d'euros et représente 0,9 fois l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois.

Au 31 décembre 2012, le montant disponible des lignes de crédit syndiquées à plus d'un an est de 700 millions d'euros, et le montant de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie est de 360 millions d'euros.

La note C22 Dettes financières donne le détail des maturités de la dette financière.

#### 23.4 Risque de crédit

L'exposition du Groupe aux risques de crédit porte potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Le risque de crédit des comptes clients est limité du fait du nombre important de clients et de leur dispersion géographique. Par ailleurs, aucun client n'a représenté plus de 3% du chiffre d'affaires du Groupe en 2012. La politique générale de gestion du risque de crédit définie par le Groupe consiste à évaluer la solvabilité de chaque nouveau client préalablement à toute entrée en relations : chaque client se voit attribuer un plafond de crédit qui constitue la limite d'encours maximale (créances plus commandes) acceptée par le Groupe compte tenu des informations financières obtenues sur ce client et de l'analyse de solvabilité menée par le Groupe. Ces plafonds de crédit sont révisés régulièrement et, en tout état de cause, chaque fois qu'un changement matériel se produit dans la situation financière du client. Les clients qui ne peuvent obtenir un plafond de crédit du fait d'une situation financière non compatible avec les exigences du Groupe en matière de solvabilité ne sont livrés qu'après avoir procédé au paiement de leur commande.

Bien qu'il ait subi très peu de pertes depuis plusieurs années, le Groupe a décidé de couvrir son risque clients grâce à un programme global d'assurance crédit ; compte tenu d'un taux de défaut de ses clients statistiquement bas, le taux de couverture est significatif ; les clients non couverts par cette assurance avec lesquels le Groupe souhaite maintenir des relations commerciales font l'objet d'un suivi spécifique et centralisé.

Par ailleurs, le Groupe a une politique de dépréciation de ses créances clients non couvertes ou de la quotité non couverte de ses créances clients avec deux composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. Le Groupe peut aussi être amené à constituer des provisions globales pour des créances échues et impayées depuis un délai tel que le Groupe considère qu'un risque statistique de perte existe. Ces délais sont adaptés en fonction des business units et de la géographie.

Au 31 décembre 2012, la répartition par échéance des créances clients nettes des dépréciations est la suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>                             | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Total des Créances Clients nettes de dépréciation</b> | <b>920</b>        | <b>834</b>        |
| <b>Détail des créances nettes par échéance :</b>         |                   |                   |
| Créances non échues                                      | 842               | 796               |
| Créances échues entre 1 et 15 jours                      | 29                | 27                |
| Créances échues entre 16 et 30 jours                     | 8                 | 4                 |
| Créances échues depuis plus de 30 jours                  | 41                | 7                 |
| <b>Total des créances nettes</b>                         | <b>920</b>        | <b>834</b>        |

Le risque de crédit bancaire est lié aux placements financiers, instruments dérivés et aux lignes de crédit accordées par les banques. Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides auprès de banques commerciales de premier rang.

La valeur nette comptable des actifs financiers indiquée dans la note C24 Présentation des actifs et passifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

#### 23.5 Risque lié aux matières premières et à l'énergie

Les prix de certaines des matières premières utilisées par ARKEMA sont très volatils et leurs fluctuations entraînent des variations significatives du prix de revient de ses produits ; par ailleurs, compte tenu de l'importance de ses besoins en ressources énergétiques liée notamment à l'électro-intensivité de certains de ses procédés, ARKEMA est également très sensible à l'évolution des prix de l'énergie. Afin de limiter l'impact lié à la volatilité des prix des principales matières premières qu'elle utilise, ARKEMA peut être amenée à utiliser des instruments dérivés, adossés à des contrats existants ou à négocier des contrats à prix fixes pour des durées limitées.

La comptabilisation de ces instruments dérivés a eu un impact de 2 millions d'euros dans le compte de résultat au 31 décembre 2012 (impact de 2 millions d'euros au 31 décembre 2011).

#### 23.6 Risque sur actions

Le Groupe a pris en 2011 une participation de 19,9% pour un montant de 15,5 millions de dollars canadiens dans la société cotée Canada Fluorspar Inc. Sous réserve des actions de la Société auto-détenues, les sociétés du Groupe ne détiennent pas d'autres participations dans des sociétés cotées.

Au 31 décembre 2012, la Société détient 314 034 de ses propres actions. Ces actions sont affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société.

En application de la norme IAS 32, la variation de cours n'a pas d'impact sur la situation nette consolidée du Groupe. Le risque sur actions n'est pas significatif pour la Société.

## 24 Présentation des actifs et passifs financiers

### 24.1 Actifs et passifs financiers par catégories comptables

Exercice 2012

| <b>Catégorie IAS39 Classes d'instruments</b><br><i>(En millions d'euros)</i> | Notes   | Actifs/Passifs<br>évalués à la<br>juste valeur<br>par résultats | Actifs/Passifs<br>évalués à la<br>juste valeur par<br>capitaux propres | Actifs/ Passifs<br>évalués au<br>coût amorti | Actifs<br>disponibles<br>à la vente | Total valeur<br>nette<br>comptable |
|--|---------|---|--|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Autres titres de participations  | (C14)   | -   | -  | -  | 36                                  | <b>36</b>                          |
| Autres actifs non courants (prêts, avances, dépôts et cautionnements versés) | (C15)   | -   | -  | 87   | -                                   | <b>87</b>                          |
| Clients et comptes rattachés   | (C17)   | -   | -  | 920  | -                                   | <b>920</b>                         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                      | (C18)   | 360   | -  | -  | -                                   | <b>360</b>                         |
| Instruments dérivés*   | (C24.2) | 4   | 4  | -  | -                                   | <b>8</b>                           |
| <b>Actifs financiers</b>   |         | <b>364</b>  | <b>4</b>   | <b>1 007</b>                                 | <b>36</b>                           | <b>1 411</b>                       |
| Emprunts et dettes financières à CT et LT                                    | (C22)   | -   | -  | 1 260  | -                                   | <b>1 260</b>                       |
| Fournisseurs et comptes rattachés  |         | -   | -  | 683  | -                                   | <b>683</b>                         |
| Instruments dérivés*   | (C24.2) | 2   | -  | -  | -                                   | <b>2</b>                           |
| <b>Passifs financiers</b>  |         | <b>2</b>  | <b>0</b>   | <b>1 943</b>                                 | <b>0</b>                            | <b>1 945</b>                       |

\* Les instruments dérivés figurent au bilan dans les lignes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Exercice 2011

| <b>Catégorie IAS39 Classes d'instruments</b><br><i>(En millions d'euros)</i> | Notes   | Actifs/Passifs<br>évalués à la<br>juste valeur<br>par résultats | Actifs/Passifs<br>évalués à la<br>juste valeur par<br>capitaux propres | Actifs/ Passifs<br>évalués au<br>coût amorti | Actifs<br>disponibles<br>à la vente | Total valeur<br>nette<br>comptable |
|--|---------|---|--|--|-------------------------------------|------------------------------------|
| Autres titres de participations  | (C14)   | -   | -  | -  | 35                                  | <b>35</b>                          |
| Autres actifs non courants (prêts, avances, dépôts et cautionnements versés) | (C15)   | -   | -  | 68   | -                                   | <b>68</b>                          |
| Clients et comptes rattachés   | (C17)   | -   | -  | 834  | -                                   | <b>834</b>                         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                      | (C18)   | 252   | -  | 0  | -                                   | <b>252</b>                         |
| Instruments dérivés*   | (C24.2) | 1   | 8  | -  | -                                   | <b>9</b>                           |
| <b>Actifs financiers</b>   |         | <b>253</b>  | <b>8</b>   | <b>902</b>                                   | <b>35</b>                           | <b>1198</b>                        |
| Emprunts et dettes financières à CT et LT                                    | (C22)   | -   | -  | 855  | -                                   | <b>855</b>                         |
| Fournisseurs et comptes rattachés  |         | -   | -  | 665  | -                                   | <b>665</b>                         |
| Instruments dérivés*   | (C24.2) | 9   | 3  | -  | -                                   | <b>12</b>                          |
| <b>Passifs financiers</b>  |         | <b>9</b>  | <b>3</b>   | <b>1520</b>                                  | <b>0</b>                            | <b>1532</b>                        |

\* Les instruments dérivés figurent au bilan dans les lignes « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, la juste valeur des actifs et passifs financiers est sensiblement égale à leur valeur nette comptable à l'exclusion des emprunts obligataires.

## 24.2 Instruments dérivés

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

| <i>(En millions d'euros)</i>             | Montant notionnel des contrats au<br>31/12/2012 |           |          | Montant notionnel des contrats au<br>31/12/2011 |           |          | Juste valeur des contrats |            |
|--|---|-----------|----------|---|-----------|----------|---------------------------|------------|
|  | < 1 an  | <5 ans et |          | < 1 an  | <5 ans et |          | 31/12/2012                | 31/12/2011 |
|  |   | > 1 an    | > 5 ans  |   | > 1 an    | > 5 ans  |                           |            |
| Change à terme                           | 384   | -         | -        | 850   | -         | -        | 6                         | 0          |
| Swaps de matières premières et d'énergie | 10  | -         | -        | 22  | -         | -        | 0                         | (3)        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>394</b>                                      | <b>-</b>  | <b>-</b> | <b>872</b>                                      | <b>-</b>  | <b>-</b> | <b>6</b>                  | <b>(3)</b> |

Cf. B7.6 Actifs et passifs financiers / Instruments dérivés

## 24.3 Impact en résultat des instruments financiers

Le résultat inclut les éléments suivants liés aux actifs (passifs) financiers :

| <i>(En millions d'euros)</i>  | 2012 | 2011 |
|---|------|------|
| Total des produits et (charges) d'intérêt sur les actifs et passifs financiers (*)                    | (37) | (28) |
| Effet au compte de résultat de la valorisation des instruments dérivés à la juste valeur              | (2)  | (6)  |
| Effet au compte de résultat de la part inefficace des instruments de couverture de flux de trésorerie | -    | -    |
| Effet au compte de résultat de la valorisation des actifs disponibles à la vente                      | (3)  | 1    |

\* Hors charges d'intérêt sur engagements de retraite et rendement attendu des actifs de couverture de ces engagements

Le montant des gains et pertes de change reconnu dans le résultat d'exploitation courant en 2012 représente un produit de 1 million d'euros (pas d'effet au compte de résultat en 2011). Les actifs et passifs en devises des sociétés du Groupe étant couverts par rapport à leurs devises fonctionnelles respectives, une variation des cours de change ne génère pas d'effet matériel en compte de résultat.

## 24.4 Impact en capitaux propres des instruments financiers

Au 31 décembre 2012, l'incidence des instruments financiers sur les capitaux propres du Groupe est un montant négatif de 7 millions d'euros (montant positif de 6 millions d'euros au 31 décembre 2011), correspondant pour l'essentiel à la juste valeur nette d'impôts de couvertures de change sur des flux futurs.

## 25 Fournisseurs et comptes rattachés, Autres créditeurs et dettes diverses

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 683 millions d'euros au 31 décembre 2012 (665 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les autres crédateurs sont constitués principalement de dettes sociales pour 170 millions d'euros au 31 décembre 2012 (152 millions d'euros au 31 décembre 2011) et de dettes sur Etats pour 34 millions d'euros au 31 décembre 2012 (44 millions d'euros au 31 décembre 2011), dont 13 millions d'euros au titre de la TVA.

## 26 Charges de personnel

Les charges de personnel, dont les stock-options et les attributions d'actions gratuites (cf. note C28 Paiements fondés sur des actions), s'élèvent à 1 054 millions d'euros sur l'exercice 2012 (982 millions d'euros sur l'exercice 2011).

Elles se composent de 771 millions d'euros de salaires, traitements et charge IFRS 2 (710 millions d'euros en 2011) et de 283 millions d'euros de charges sociales (272 millions d'euros en 2011).

## 27 Parties liées

### 27.1 Les transactions avec les sociétés non consolidées ou consolidées par équivalence

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence pour des valeurs non significatives.

### 27.2 Les rémunérations des dirigeants

Les dirigeants clés d'un groupe au sens de la norme IAS 24 sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette unité.

Les dirigeants clés du Groupe sont les administrateurs et les membres du comité exécutif (COMEX).

Les rémunérations enregistrées dans les charges d'ARKEMA sont les suivantes :

| <i>(En millions d'euros)</i>  | <b>2012</b> | <b>2011</b> |
|---|-------------|-------------|
| Salaires et avantages à court terme   | 5,3         | 5,1         |
| Retraites, autres avantages postérieurs à l'emploi, et indemnités de fin de contrat | 1,6         | 1,3         |
| Autres avantages à long terme   | -           | -           |
| Paiements en actions  | 4           | 3           |

Ces charges comprennent l'ensemble des rémunérations comptabilisées y compris parts variables, primes, jetons de présence et avantages en nature.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité contractuelle, en cas de départ non volontaire, dont le montant ne peut excéder deux années de sa rémunération totale annuelle brute (fixe et variable). Son versement est conditionné par l'atteinte de critères de performance.

## 28 Paiements fondés sur des actions

### 28.1 Options de souscription d'actions

Aucun nouveau plan d'option de souscription d'actions n'a été adopté par le Conseil d'administration en 2012.

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription consentis les années précédentes, et toujours en vigueur au 31 décembre 2012, sont les suivantes :

|  | Plan 2006      | Plan 2007      | Plan 2008      | Plan 2010-1    | Plan 2010-2    | Plan 2011-1    | Plan 2011-2    |                  |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| Date de l'Assemblée Générale                   | 10-mai-06      | 10-mai-06      | 10-mai-06      | 15-juin-09     | 15-juin-09     | 15-juin-09     | 15-juin-09     |                  |
| Date du Conseil d'administration               | 04-juil-06     | 14-mai-07      | 13-mai-08      | 10-mai-10      | 10-mai-10      | 04-mai-11      | 04-mai-11      |                  |
| Période d'acquisition                          | 2 ans          | 2 ans          | 2 ans          | 2 ans          | 5 ans          | 2 ans          | 4 ans          |                  |
| Différé de cession                             | 4 ans          | 4 ans          | 4 ans          | 4 ans          | 5 ans          | 4 ans          | 4 ans          |                  |
| Délai de validité                              | 8 ans          |                  |
| Prix d'exercice                                | 28,36          | 44,63          | 36,21          | 30,47          | 30,47          | 68,48          | 68,48          |                  |
|  |                |                |                |                |                |                |                | <b>Total</b>     |
| <b>Nombre total d'options attribuées</b>       | <b>540 000</b> | <b>600 000</b> | <b>460 000</b> | <b>225 000</b> | <b>225 000</b> | <b>105 000</b> | <b>105 000</b> | <b>2 260 000</b> |
| dont mandataires sociaux : Thierry Le Hénaff   | 55 000         | 70 000         | 52 500         | 35 000         | 35 000         | 29 250         | 29 250         | 306 000          |
| dont 10 premiers attributaires*                | 181 000        | 217 000        | 169 350        | 104 000        | 104 000        | 75 750         | 75 750         | 926 850          |
| <b>Nombre total d'options exercées</b>         | <b>480 242</b> | <b>375 902</b> | <b>179 296</b> | <b>28 515</b>  | -              | -              | -              | <b>1 063 955</b> |
| dont mandataires sociaux                       | 50 530         | 24 000         | 24 000         | -              | -              | -              | -              | 98 530           |
| dont les 10 premiers attributaires*            | 173 362        | 158 550        | 39 350         | 25 415         | -              | -              | -              | 396 677          |
| Nombre total d'options annulées                | 15 900         | 22 800         | 18 877         | 5 000          | 5 000          | -              | -              | 67 577           |
| <b>Nombre d'options</b>                        |                |                |                |                |                |                |                |                  |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2010 | 534 850        | 591 200        | 454 414        | -              | -              | -              | -              | 1 580 464        |
| Attribuées                                     | -              | -              | -              | 225 000        | 225 000        | -              | -              | 450 000          |
| Annulées                                       | 11 900         | 12 000         | 11 992         | -              | -              | -              | -              | 35 892           |
| Exercées                                       | 214 397        | -              | -              | -              | -              | -              | -              | 214 397          |
| <b>En circulation au 31 décembre 2010</b>      | <b>308 553</b> | <b>579 200</b> | <b>442 422</b> | <b>225 000</b> | <b>225 000</b> | -              | -              | <b>1 780 175</b> |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 | 308 553        | 579 200        | 442 422        | 225 000        | 225 000        | -              | -              | 1 780 175        |
| Attribuées                                     | -              | -              | -              | -              | -              | 105 000        | 105 000        | 210 000          |
| Annulées                                       | -              | 2 000          | 1 299          | 5 000          | 5 000          | -              | -              | 13 299           |
| Exercées                                       | 187 603        | 169 100        | 14 080         | -              | -              | -              | -              | 370 783          |
| <b>En circulation au 31 décembre 2011</b>      | <b>120 950</b> | <b>408 100</b> | <b>427 043</b> | <b>220 000</b> | <b>220 000</b> | <b>105 000</b> | <b>105 000</b> | <b>1 606 093</b> |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 | 120 950        | 408 100        | 427 043        | 220 000        | 220 000        | 105 000        | 105 000        | 1 606 093        |
| Attribuées                                     | -              | -              | -              | -              | -              | -              | -              | -                |
| Annulées                                       | -              | -              | -              | -              | -              | -              | -              | -                |
| Exercées                                       | 77 092         | 206 802        | 165 216        | 28 515         | -              | -              | -              | 477 625          |
| <b>En circulation au 31 décembre 2012</b>      | <b>43 858</b>  | <b>201 298</b> | <b>261 827</b> | <b>191 485</b> | <b>220 000</b> | <b>105 000</b> | <b>105 000</b> | <b>1 128 468</b> |

\* Salariés non mandataires sociaux d'Arkema S.A. ou de toute société comprise dans le périmètre du Groupe

## Méthode de valorisation

La juste valeur des options attribuées a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base d'hypothèses dont les principales sont les suivantes :

|  | Plan 2006   | Plan 2007   | Plan 2008   | Plan 2010-1 | Plan 2010-2 | Plan 2011-1  | Plan 2011-2  |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| Volatilité                                   | 22%         | 20%         | 25%         | 35%         | 32%         | 32%          | 32%          |
| Taux d'intérêt sans risque                   | 2,82%       | 3,39%       | 4,00%       | 0,34%       | 0,34%       | 1,29%        | 1,29%        |
| Maturité                                     | 4 ans       | 4 ans       | 4 ans       | 4 ans       | 5 ans       | 4 ans        | 4 ans        |
| Prix d'exercice (en euros)                   | 28,36       | 44,63       | 36,21       | 30,47       | 30,47       | 68,48        | 68,48        |
| <b>Juste valeur stock-options (en euros)</b> | <b>6,29</b> | <b>7,89</b> | <b>8,99</b> | <b>6,69</b> | <b>6,67</b> | <b>12,73</b> | <b>12,73</b> |

L'hypothèse de volatilité a été déterminée sur la base d'une observation historique depuis l'introduction en bourse du titre Arkema. Certaines périodes de cotation ont été retraitées, d'autres pondérées afin de mieux refléter la tendance à long terme.

La maturité retenue pour les options correspond à la période d'indisponibilité fiscale.

Le montant de la charge IFRS2 comptabilisé au 31 décembre 2012 au titre des options de souscription d'actions s'élève à 1 million d'euros (2 millions au 31 décembre 2011).

## 28.2 Attribution gratuite d'actions

Le 9 mai 2012, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place trois plans d'attribution d'actions de performance, au bénéfice de collaborateurs, notamment ceux investis de responsabilités dont l'exercice influe sur les résultats du Groupe.

Dans le plan 1, destiné aux collaborateurs des sociétés françaises du Groupe, l'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration et sous réserve du respect des critères de performance portant d'une part sur l'EBITDA 2012 et d'autre part, sur la marge d'EBITDA moyenne d'ARKEMA en 2012 et 2013 comparée à la marge moyenne d'un panel d'autres chimistes sur la même période.

Dans le plan 2, destiné à certains collaborateurs du Groupe, l'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration et sous réserve du respect des mêmes critères de performance.

Dans le plan 3, destiné aux collaborateurs des sociétés du Groupe en dehors de la France, l'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 4 ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'administration, sous réserve du respect des mêmes conditions de performance que dans le cadre des plans 1 et 2.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

|  | Plan<br>2010-1     | Plan<br>2010-2     | Plan<br>2011-1     | Plan<br>2011-2     | Plan<br>2011-3     | Plan<br>2012-1     | Plan<br>2012-2     | Plan<br>2012-3     |                             |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| Date de l'Assemblée Générale                       | 15-juin-09         |                             |
| Date du Conseil d'administration                   | 10-mai-10          | 10-mai-10          | 04-mai-11          | 04-mai-11          | 04-mai-11          | 09-mai-12          | 09-mai-12          | 09-mai-12          |                             |
| Période d'acquisition                              | 2 ans              | 4 ans              | 2 ans              | 3 ans              | 4 ans              | 2 ans              | 3 ans              | 4 ans              |                             |
| Période de conservation                            | 2 ans              | -                  | 2 ans              | 2 ans              | -                  | 2 ans              | 2 ans              | -                  |                             |
| Condition de performance                           | Oui <sup>(2)</sup> | Oui <sup>(2)</sup> | Oui <sup>(3)</sup> |                             |
|  |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    | <b>Total <sup>(4)</sup></b> |
| <b>Nombre total d'actions gratuites attribuées</b> | <b>153 705</b>     | <b>50 795</b>      | <b>88 305</b>      | <b>59 380</b>      | <b>52 315</b>      | <b>101 860</b>     | <b>74 805</b>      | <b>65 335</b>      |                             |
| dont mandataires sociaux :                         |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                             |
| Thierry Le Hénaff                                  | 18 800             | -                  | 8 200              | 8 200              | -                  | 13 000             | 13 000             | -                  |                             |
| dont 10 premiers attributaires <sup>(1)</sup>      | 54 700             | 8 100              | 24 450             | 24 450             | 14 850             | 36 100             | 36 100             | 16 400             |                             |
| <b>Nombre d'actions gratuites</b>                  |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                    |                             |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2010     | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 310 400                     |
| Attribuées   | 153 705            | 50 795             | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 204 500                     |
| Annulées   | -                  | 638                | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 135 561                     |
| Attribuées définitivement                          | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 42 127                      |
| <b>En circulation au 31 décembre 2010</b>          | <b>153 705</b>     | <b>50 157</b>      | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | <b>337 212</b>              |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2011     | 153 705            | 50 157             | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 337 212                     |
| Attribuées   | -                  | -                  | 88 305             | 59 380             | 52 315             | -                  | -                  | -                  | 200 000                     |
| Annulées   | 3 690              | 1 000              | 455                | 455                | 125                | -                  | -                  | -                  | 6 875                       |
| Attribuées définitivement                          | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 132 200                     |
| <b>En circulation au 31 décembre 2011</b>          | <b>150 015</b>     | <b>49 157</b>      | <b>87 850</b>      | <b>58 925</b>      | <b>52 190</b>      | -                  | -                  | -                  | <b>398 137</b>              |
| En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2012     | 150 015            | 49 157             | 87 850             | 58 925             | 52 190             | -                  | -                  | -                  | 398 137                     |
| Attribuées   | -                  | -                  | -                  | -                  | -                  | 101 860            | 74 805             | 65 335             | 242 000                     |
| Annulées   | 180                | 1 434              | 590                | -                  | 1 195              | 125                | -                  | 590                | 4 114                       |
| Attribuées définitivement                          | 149 835            | -                  | 100                | 100                | -                  | -                  | -                  | -                  | 150 035                     |
| <b>En circulation au 31 décembre 2012</b>          | <b>0</b>           | <b>47 723</b>      | <b>87 160</b>      | <b>58 825</b>      | <b>50 995</b>      | <b>101 735</b>     | <b>74 805</b>      | <b>64 745</b>      | <b>485 988</b>              |

(1) Salariés non mandataires sociaux d'Arkema S.A. ou de toute société comprise dans le périmètre du Groupe

(2) Il est précisé que les conditions de performance ne s'appliquent pas aux bénéficiaires de moins de 100 droits

(3) Il est précisé que les conditions de performance ne s'appliquent qu'à la fraction des droits excédant 80, tous plans confondus, à l'exception des membres du COMEX pour lesquels les critères de performance s'appliquent à la totalité des droits

(4) Le total intègre les plans antérieurs à 2010.

Le montant de la charge IFRS2 comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre des attributions gratuites d'actions s'élève à 8 millions d'euros (5 millions au 31 décembre 2011).

### 28.3 Augmentation de capital réservée aux salariés

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, ARKEMA a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée au prix de souscription de 54,51 euros. Ce prix correspond à la moyenne des cours

d'ouverture à la bourse de Paris de l'action ARKEMA pendant les 20 séances précédant le Conseil d'administration du 7 mars 2012, moyenne à laquelle une décote de 20% a été appliquée.

Dans le cadre de cette opération, des actions ARKEMA ont été offertes aux salariés du Groupe implantés à l'étranger via un plan d'attribution d'actions gratuites, à raison d'une action gratuite pour cinq actions souscrites, dans une limite de 20 actions gratuites.

Le nombre d'actions souscrites par les salariés est de 535 013 titres. L'augmentation de capital a été constatée le 18 avril 2012.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 9 mai 2012 a constaté l'attribution de 3 073 actions gratuites aux salariés présents en Italie et en Espagne et 14 090 actions gratuites aux salariés implantés partout ailleurs à l'étranger. Ces attributions ne seront définitives qu'au terme d'une période d'acquisition de respectivement 3 et 4 ans.

#### Méthode de valorisation

Conformément à la méthode préconisée par l'Autorité des Normes Comptables, le calcul utilisé pour valoriser le coût d'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes consistant à vendre à terme les actions incessibles et à acheter le même nombre d'actions au comptant en finançant cet achat par un prêt. Le taux retenu comme taux d'emprunt est le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation pour une durée de 5 ans.

Pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe implantés à l'étranger, les justes valeurs des actions souscrites, d'une part, en France et, d'autre part, à l'étranger ont été calculées de manière séparée.

Les principaux paramètres de marché retenus pour la valorisation de coût d'incessibilité sont les suivants :

Date du conseil ayant décidé l'augmentation de capital : 7 mars 2012

Cours de l'action à la date du conseil : 63,85 euros

Taux d'intérêt sans risque à 5 ans : 1,78%

Taux d'emprunt à 5 ans : 8,67%

Coût de l'incessibilité :

- 28,3% (actions souscrites en France)
- 29,2% (actions souscrites à l'étranger, hors Italie et Espagne)
- 39% (actions souscrites en Italie et en Espagne)

Sur la base du cours de l'action à la date du conseil, l'avantage consenti représente 7 millions d'euros. Le montant du coût d'incessibilité déterminé à partir des paramètres ci-dessus représentant un montant supérieur, aucune charge n'a été enregistrée au compte de résultat.

## 29 Engagements hors bilan

### 29.1 Engagements donnés

#### 29.1.1 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements donnés sont repris dans le tableau ci-après :

| <i>(En millions d'euros)</i> | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Garanties accordées          | 60                | 50                |
| Lettres de confort           | -                 | -                 |
| Cautions sur marché          | 20                | 30                |
| Cautions en douane           | 12                | 9                 |
| <b>Total</b>                 | <b>92</b>         | <b>89</b>         |

Les garanties accordées concernent principalement des garanties bancaires émises en faveur de collectivités et d'organismes publics (préfectures, agences de l'environnement) au titre d'obligations environnementales ou concernant des sites classés.

#### 29.1.2 Obligations contractuelles liées aux activités opérationnelles du Groupe

- Obligations d'achat irrévocables

Dans le cours normal de ses activités, ARKEMA a conclu des contrats pluriannuels d'achat de matières premières et d'énergie pour les besoins physiques de ses usines, afin de garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements. La conclusion de tels contrats sur des durées comprises à l'origine entre 1 et 20 ans correspond à une pratique habituelle des entreprises du secteur pour couvrir leurs besoins.

Ces engagements d'achat ont été valorisés en considérant au cas par cas l'engagement financier pris par ARKEMA envers ses fournisseurs ; certains de ces contrats sont en effet assortis de clauses qui obligent ARKEMA à prendre livraison de volumes minimum indiqués au contrat ou, à défaut, de verser au fournisseur des compensations financières. Selon le cas, ces obligations contractuelles sont traduites dans les contrats sous la forme de préavis, d'indemnités à verser au fournisseur en cas de résiliation anticipée ou de clauses de « take or pay ».

Le montant total des engagements financiers du Groupe s'élève à 511 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. échéancier ci-dessous).

| <i>(En millions d'euros)</i>         | <b>31/12/2012</b> | <b>31/12/2011</b> |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| 2012                                 | -                 | 112               |
| 2013                                 | 112               | 63                |
| 2014                                 | 80                | 62                |
| 2015                                 | 71                | 48                |
| 2016 jusqu'à expiration des contrats | 248               | 145               |
| <b>Total</b>                         | <b>511</b>        | <b>430</b>        |

- Engagements locatifs

Dans le cadre de ses activités, ARKEMA a souscrit des contrats de location, dont la majorité sont des contrats de location simple. Les contrats de location conclus par ARKEMA portent essentiellement sur des loyers immobiliers (sièges sociaux, terrains) et des équipements mobiles (wagons, conteneurs).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux paiements futurs minimaux qui devront être effectués au titre de ces contrats, étant précisé que seule la part irrévocable des loyers restant à courir a été valorisée.

| <i>(En millions d'euros)</i>                         | <b>31/12/2012</b>    |                          | <b>31/12/2011</b>    |                          |
|--|----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
|  | Contrats capitalisés | Contrats non capitalisés | Contrats capitalisés | Contrats non capitalisés |
| 2012   | -                    | -                        | 0                    | 20                       |
| 2013   | 0                    | 22                       | 0                    | 20                       |
| 2014   | 0                    | 20                       | 0                    | 17                       |
| 2015   | 0                    | 19                       | 0                    | 16                       |
| 2016 et années ultérieures                           | 2                    | 29                       | 2                    | 18                       |
| <b>Total des paiements futurs en valeur courante</b> | <b>3</b>             | <b>90</b>                | <b>3</b>             | <b>91</b>                |
| Coût financier                                       | 1                    | NA                       | 1                    | NA                       |
| <b>Total en valeur actualisée</b>                    | <b>2</b>             | <b>NA</b>                | <b>2</b>             | <b>NA</b>                |

NA : non applicable

### 29.1.3 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé

#### *Garanties de passif accordées*

Les cessions d'activité s'accompagnent parfois de garanties de passif accordées au repreneur. ARKEMA a parfois accordé de telles garanties à l'occasion de cessions d'activité. Dans la plupart des cas, les garanties accordées sont plafonnées et limitées dans le temps. Elles sont également limitées dans leur contenu, les motifs de recours étant restreints à certaines natures de litiges. Dans la majorité des cas, elles portent sur les risques de survenance de litiges liés à l'environnement.

Le montant résiduel cumulé des garanties de passif plafonnées accordées par ARKEMA s'élève à 108 millions d'euros au 31 décembre 2012 (58 millions d'euros au 31 décembre 2011). Il s'entend net des montants déjà provisionnés au bilan au titre des garanties de passif.

Les autres engagements émis dans le cadre de la cession des activités vinyliques sont décrits dans le paragraphe 21.2.4 Autres litiges de la note C21 Passifs et passifs éventuels.

### 29.1.4 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

Ces engagements sont décrits dans la note C22 Dettes financières de l'annexe aux comptes consolidés.

## 29.2 Engagements reçus

### **Engagements reçus de Total en 2006**

Dans le cadre de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. ou certaines sociétés de Total ont consenti au profit d'ARKEMA certaines garanties ou ont pris certains engagements au profit d'ARKEMA (i) relatifs aux litiges en droit de la concurrence, (ii) en matière environnementale pour certains sites, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé, (iii) en matière fiscale et (iv) au titre de la Scission des Activités Arkema. Ces garanties et engagements sont décrits ci-après.

#### 29.2.1 Garanties consenties par Total au titre des litiges relevant du droit de la concurrence

Afin de couvrir les risques éventuels afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe et aux Etats-Unis d'Amérique se rapportant à des faits antérieurs au 18 mai 2006 (ou, selon le cas, au 7 mars 2006), Total S.A. a consenti au profit d'Arkema S.A., et Elf Aquitaine Inc. a consenti au profit d'Arkema Amériques SAS, des garanties dont les principaux termes peuvent être décrits comme suit.

#### **Objet des Garanties**

Par contrat en date du 15 mars 2006 (la *Garantie Arkema Européenne*), Total S.A. s'est engagée à indemniser Arkema S.A. à hauteur de 90 % (i) de tout paiement qui pourrait être dû par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales) au titre d'une condamnation pécuniaire qui pourrait être infligée par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union Européenne pour violation des règles en matière d'ententes, (ii) des dommages et intérêts éventuellement dus par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales) au titre de procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet d'une telle décision de condamnation, et (iii) de certains frais liés à ces procédures, qui devraient être payés par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales).

Par contrat en date du 15 mars 2006 (la *Garantie Arkema Américaine*), Total S.A. s'est en outre engagée à indemniser Arkema S.A. à hauteur de 90 % (i) de tout paiement qui pourrait être dû par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales) au titre d'une condamnation pécuniaire qui pourrait être infligée par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral américain ou du droit d'un Etat des Etats-Unis d'Amérique en matière d'ententes ou au titre d'une transaction conclue dans le cadre d'une telle procédure, (ii) des dommages et intérêts éventuellement dus par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales) au titre de procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet d'une telle décision de condamnation, et (iii) de certains frais liés à ces procédures qui devraient être payés par Arkema S.A. ou l'une de ses filiales (à l'exception d'Arkema Amériques SAS et ses filiales).

Dans le cadre de la cession des actions d'Arkema Delaware, Inc. par Elf Aquitaine, Inc. à Arkema Amériques SAS, Elf Aquitaine, Inc. s'est engagée, par contrat en date du 7 mars 2006 (la *Garantie Arkema Delaware*), à indemniser Arkema Amériques SAS à hauteur de 90 % (i) de tout paiement qui pourrait être dû par Arkema Amériques SAS ou l'une de ses filiales au titre d'une condamnation pécuniaire qui pourrait être infligée par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour une violation des règles du droit fédéral américain ou du droit d'un Etat des Etats-Unis

d'Amérique en matière d'ententes qui aurait été commise avant le 7 mars 2006, ou au titre d'une transaction conclue dans le cadre d'une telle procédure, (ii) des dommages et intérêts éventuellement dus par Arkema Amériques SAS ou l'une de ses filiales au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet d'une telle décision de condamnation, et (iii) de certains frais liés à ces procédures qui devraient être payés par Arkema Amériques SAS ou l'une de ses filiales.

Arkema Amériques SAS a bénéficié d'une indemnisation de 19,3 millions de dollars US au titre de la Garantie Arkema Delaware. Au 31 décembre 2012, le solde du montant couvert par cette garantie s'élève à 873,7 millions de dollars US. Enfin, Total S.A. a consenti à Arkema S.A. une garantie complémentaire en date du 15 mars 2006 (la Garantie Complémentaire Arkema Delaware) portant sur 90 % des sommes dues par Arkema Amériques SAS ou l'une de ses filiales au titre de litiges en matière d'ententes aux États-Unis d'Amérique qui excéderaient le montant maximum couvert au titre de la Garantie Arkema Delaware.

La Garantie Arkema Européenne, la Garantie Arkema Américaine, la Garantie Arkema Delaware et la Garantie Complémentaire Arkema Delaware sont ci-après collectivement désignées les « *Garanties* » et individuellement désignées une « *Garantie* ».

#### ***Exclusions prévues par les Garanties***

Sont notamment exclus du champ des Garanties :

- tout passif se rapportant à des faits postérieurs au 18 mai 2006 pour la Garantie Arkema Européenne et la Garantie Arkema Américaine et au 7 mars 2006 pour la Garantie Arkema Delaware et la Garantie Complémentaire Arkema Delaware (en ce compris, pour les faits survenus pour la première fois avant cette date et s'étant poursuivis après celle-ci, la partie du passif correspondant à la période postérieure au 18 mai 2006 ou au 7 mars 2006, selon le cas) ;
- tout passif autre que celui résultant d'une infraction à des règles prohibant les ententes ;
- tout passif résultant d'une sanction infligée par une autorité établie en dehors de l'Union européenne (pour la Garantie Européenne) ou des États-Unis d'Amérique (pour les autres Garanties).

#### ***Association de Total à la gestion des litiges couverts par les Garanties***

Les Garanties prévoient une procédure d'association de Total S.A. ou d'Elf Aquitaine Inc., selon le cas, à la gestion des différents litiges objets de ces Garanties qui entraîne un certain nombre d'obligations pour Arkema S.A. et Arkema Amériques SAS, notamment l'obligation de notifier à Total S.A. ou à Elf Aquitaine Inc., selon le cas, tout événement intervenu dans le cadre des procédures couvertes par les Garanties ainsi que l'obligation de se conformer aux avis et instructions de Total S.A. ou d'Elf Aquitaine Inc., selon le cas, au titre de ces procédures. Total S.A. ou Elf Aquitaine Inc., selon le cas, bénéficie en outre de la faculté d'assurer seule la conduite de la défense de l'entité du Groupe concernée. Le non-respect de ces obligations par Arkema S.A. ou Arkema Amériques SAS peut, comme indiqué ci-après, entraîner, dans certains cas, la déchéance de plein droit de la Garantie concernée.

### **Montant de l'indemnisation**

La Garantie Arkema Européenne, dont la franchise de 176,5 millions d'euros a été dépassée, a donné lieu à une indemnisation de Total S.A. d'un montant de 126 millions d'euros. La Garantie Arkema Américaine, la Garantie Arkema Delaware et la Garantie Complémentaire Arkema Delaware ne comportent pas de franchise.

### **Garanties d'Arkema S.A. et d'Arkema Inc.**

Arkema S.A. et Arkema Inc. se sont engagées à tenir Total S.A. quitte et indemne de tout passif couvert par les Garanties mais qui serait supporté, non pas par une entité du Groupe, mais par Total S.A. ou l'une de ses filiales à raison de faits imputables à une société du Groupe, que la responsabilité de Total S.A. ou de la filiale de Total S.A. ait été engagée à titre subsidiaire ou solidaire, ou encore à titre principal ou exclusif par rapport à l'entité du Groupe à qui les faits sont imputables.

Toutefois, cette indemnisation par Arkema S.A. ou Arkema Inc. sera réduite de l'indemnité corrélative qui aurait été effectivement payée par Total S.A. ou Elf Aquitaine, Inc., selon le cas, au titre de la Garantie correspondante si le passif avait été supporté par une société du Groupe. En conséquence, en cas de mise en oeuvre de cette garantie d'Arkema S.A. ou d'Arkema Inc., cette société ne serait tenue d'indemniser Total S.A. qu'à hauteur de 10 % du montant des passifs supportés par Total S.A. ou l'une de ses filiales (étant précisé, s'agissant de la Garantie Arkema Européenne, qu'une telle limitation à 10 % ne trouvera à s'appliquer qu'à concurrence du montant ayant le cas échéant dépassé - la franchise - applicable à cette Garantie).

### **Durée des Garanties**

La Garantie Arkema Européenne et la Garantie Arkema Américaine sont valables pour une durée de 10 ans à compter du 18 mai 2006. La Garantie Arkema Delaware et la Garantie Complémentaire Arkema Delaware sont valables pour une durée de 10 ans à compter du 7 mars 2006.

La garantie d'Arkema S.A. est valable pour une durée de dix ans à compter du 18 mai 2006.

La garantie d'Arkema Inc. est valable pour une durée de dix ans à compter du 7 mars 2006.

### **Caducité des Garanties**

Les Garanties deviendront caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema S.A. (étant rappelé que les droits de vote sont plafonnés à 10 %, et 20 % en cas de droits de vote doubles, sauf si un acquéreur vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions d'Arkema S.A. à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions d'Arkema S.A.) ou si le Groupe transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50 % de la valeur d'entreprise du Groupe à la date du transfert concerné.

La Garantie Arkema Européenne et la Garantie Arkema Américaine seront caduques en cas de perte par Arkema S.A. du contrôle d'Arkema France.

La Garantie Arkema Delaware et la Garantie Complémentaire Arkema Delaware seront caduques en cas de perte par Arkema S.A. du contrôle d'Arkema Amériques SAS ou en cas de perte par Arkema Amériques SAS du contrôle d'Arkema Delaware Inc.

Enfin, chacune des Garanties deviendra caduque en cas de violation substantielle par le Groupe de ses engagements au titre de la Garantie concernée s'il n'est pas remédié à une telle violation 30 jours après l'envoi d'une notification écrite par le garant.

Dans tous ces cas de caducité, ne resteront couverts par les Garanties que les passifs des sociétés du Groupe couverts par les Garanties qui (i) seront le cas échéant devenus exigibles antérieurement à la date de caducité et (ii) auront fait l'objet d'une notification à Total S.A. ou à Elf Aquitaine, Inc., selon le cas, avant cette date.

#### 29.2.2 Engagements et garanties consentis au titre de Friches Industrielles

Afin de couvrir certains des risques afférents à certains sites industriels, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, situés en France, en Belgique et aux Etats-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé (les Friches Industrielles), des sociétés de Total S.A. ont consenti au profit d'Arkema S.A. ou de ses filiales des contrats de garanties et de prestations de services dont les principaux termes peuvent être décrits comme suit :

- Contrat relatif aux Friches Industrielles situées en France

Arkema France a conclu différents contrats avec des sociétés de Total, notamment Retia. En vertu de ces contrats, les sociétés de Total concernées assurent contre le paiement d'une somme forfaitaire déjà versée par Arkema France l'ensemble des obligations d'investigation, de remise en état et de surveillance susceptibles d'être mises à la charge d'Arkema France par les autorités administratives compétentes concernant des sites industriels situés en France dont l'exploitation a, pour la plupart d'entre eux, cessé. A cette fin, les contrats prévoient notamment (i), dans la majorité des cas, le transfert par Arkema France aux sociétés concernées de Total de la propriété des terrains des sites concernés, (ii) la substitution des sociétés concernées de Total à Arkema France en qualité de dernier exploitant en titre de ces sites chaque fois que cela est possible, (iii) l'exécution par les sociétés concernées de Total des obligations de remise en état des sites en question conformément aux règles en vigueur, et (iv) la garantie par ces sociétés des conséquences pécuniaires des recours qui pourraient être intentés contre Arkema France à raison de l'incidence de ces sites sur l'environnement.

Les conséquences envers les salariés et anciens salariés d'Arkema France et envers les tiers, en termes de santé publique ou de pathologies du travail, des activités industrielles anciennement exploitées par Arkema France et ses prédécesseurs sur les sites objets des contrats précités demeurent, dans la grande majorité des cas, de la responsabilité d'Arkema France.

- Contrat relatif à la Friche Industrielle de Rieme en Belgique

Le 30 décembre 2005, Arkema France a cédé à la société Septentrion Participations, filiale de Total S.A., la totalité des actions qu'elle détient dans le capital social de la société de droit belge Resilium Belgium.

La société Resilium Belgium est propriétaire d'une Friche Industrielle située à Rieme en Belgique.

Compte tenu des charges futures pouvant résulter de la remise en état de la Friche Industrielle de Rieme, Arkema France a versé à la société Septentrion Participations une compensation financière. En contrepartie, Septentrion Participations s'est engagée à supporter l'ensemble des obligations de remise en état concernant le site de Rieme et à

garantir Arkema France contre tous recours, actions et réclamations relatifs à Resilium Belgium, à ses actifs et ses passifs.

- Contrat sur certaines Friches Industrielles situées aux Etats-Unis d'Amérique

En mars 2006, Arkema Amériques SAS a acquis auprès d'Elf Aquitaine Inc. et Arkema France la société Arkema Delaware Inc., qui regroupe la plupart des activités du Groupe aux Etats-Unis d'Amérique. Aux termes du contrat d'acquisition en date du 7 mars 2006, entre Elf Aquitaine Inc., Legacy Site Services et Arkema Amériques SAS (le Contrat Principal d'Acquisition Arkema Delaware), Elf Aquitaine Inc. a capitalisé à hauteur de 270 millions de dollars US une nouvelle filiale, Legacy Sites Services LLC, destinée à prendre en charge, dans le cadre d'une garantie, les coûts pouvant résulter de l'engagement de la responsabilité des entités du Groupe couvertes par cette garantie à l'occasion de pollutions environnementales, y compris pour les dommages aux personnes et aux biens liés à ces pollutions. Cette garantie concerne 35 sites industriels fermés ayant été exploités ou détenus par le Groupe dans le passé et 24 sites appartenant à des tiers pour lesquels la responsabilité du Groupe est engagée du fait du stockage de déchets provenant de sites autres que les sites actuellement en exploitation. En échange de cette garantie, Arkema Amériques SAS a accordé à la société Legacy Sites Services LLC la gestion et le contrôle des opérations de nettoyage et de remise en état ainsi que la gestion des éventuelles procédures en responsabilités pour pollutions des sites concernés.

Sont exclus de cette garantie les sites exploités actuellement par le Groupe, les sites sur lesquels des déchets provenant des sites exploités actuellement par le Groupe ont été déposés, certains sites pour lesquels aucune activité de remise en état n'est en cours ou n'est prévue, ainsi que d'autres sites pour lesquels la responsabilité du Groupe pourrait être engagée pour pollutions de l'environnement. Ces autres sites incluent, notamment, des sites pour lesquels une activité de remise en état a été effectuée dans le passé et des sites pour lesquels les coûts potentiels de remise en état ou de responsabilité sont considérés comme faibles ou inexistants sur la base des informations disponibles au jour de la signature des dites garanties. Arkema Amériques SAS a renoncé à tout recours contre la société Legacy Sites Services LLC, Total S.A. ou leurs filiales respectives, concernant les sites non couverts par la garantie.

La garantie de Legacy Sites Services LLC couvre les coûts de remise en état et de nettoyage des sols et des eaux souterraines, les coûts de procédure, les coûts liés aux accords transactionnels ainsi que les coûts de réparation des dommages causés aux personnes, aux biens et aux ressources naturelles. Par ailleurs, la garantie ne couvre pas, de manière générale, les cas de responsabilité qui ne sont pas liés à la remise en état des sites, notamment la responsabilité du fait des produits fabriqués sur lesdits sites, la responsabilité liée à certaines substances dangereuses et potentiellement dangereuses, notamment l'amiante ainsi que les responsabilités pénales.

La garantie décrite ci-dessus est limitée à 270 millions de dollars US. Le montant perçu par ARKEMA au titre de cette garantie s'élève à 64 millions de dollars US. Concomitamment au contrat d'acquisition et à la garantie décrits ci-dessus, Legacy Site Services LLC et Arkema Inc. ont conclu un accord complémentaire aux termes duquel Legacy Site Services LLC devra prendre en charge, selon les mêmes termes, pour les mêmes sites et suivant les mêmes exceptions, les coûts pouvant résulter de l'engagement de la responsabilité du Groupe au-delà de 270 millions de dollars US.

### 29.2.3 Garantie consentie par Total S.A. en matière fiscale

Afin de couvrir les risques fiscaux éventuels afférents aux activités transférées par le Groupe à Total et aux opérations de restructuration liées à la Scission des Activités Arkema, Total S.A. a consenti au profit d'Arkema S.A. une garantie dont les principaux termes peuvent être décrits comme suit.

#### ***Objet de la garantie fiscale***

Par contrat en date du 15 mars 2006 (la Garantie Fiscale), Total S.A. s'est engagée à indemniser Arkema S.A. (i) des éventuels passifs fiscaux, douaniers ou parafiscaux non provisionnés dont le Groupe resterait redevable lorsque ces passifs résultent (x) des activités dans le secteur de la pétrochimie et des spécialités qui ont été transférées par le Groupe à Total et dont le fait générateur est antérieur à la date de ce transfert, ou (y) des opérations de restructuration ayant permis la séparation des Activités Arkema du secteur Chimie de Total, incluant notamment l'Apport-Scission Elf, l'Apport-Scission Total, la Fusion et certaines opérations préalables de reclassement de titres, (ii) des intérêts, amendes, pénalités, majorations ou autres charges y afférents, et (iii) à condition que Total S.A. ait donné son accord préalable avant leur engagement, des frais supportés par Arkema S.A. ou la société du Groupe concernée au titre de ces passifs.

En revanche, la Garantie Fiscale ne couvre pas les redressements afférents aux Activités Arkema (à l'exception des redressements pouvant affecter la société Arkema UK, comme il est indiqué ci-après) et dans la limite des dispositions particulières détaillées ci après.

#### ***Association de Total S.A. à la gestion des litiges couverts par la Garantie Fiscale***

La Garantie Fiscale prévoit une procédure obligeant Arkema S.A. à associer Total S.A. à la gestion des contrôles et des contentieux portant sur les passifs fiscaux couverts par la Garantie Fiscale. Cette procédure entraîne, notamment, l'obligation de notifier à Total S.A. tout événement susceptible de générer un passif couvert par la Garantie Fiscale ainsi que l'obligation de tenir compte des avis et instructions de Total S.A. dans la conduite de la défense des intérêts de la société du Groupe concernée. En cas de désaccord persistant sur la stratégie, les moyens, le mode ou la nature de la défense, la décision finale sera prise par Total S.A. Le non-respect de ses obligations par Arkema S.A. peut entraîner la déchéance de plein droit de la Garantie Fiscale.

#### ***Montant de l'indemnisation***

La Garantie Fiscale ne comporte ni franchise, ni seuil de déclenchement ou plafond.

Dans l'hypothèse où un passif ne pourrait pas être clairement rattaché aux activités du secteur de la pétrochimie et des spécialités transférées par le Groupe à Total par rapport aux Activités Arkema, Arkema S.A. et Total S.A. supporteront chacune 50 % dudit passif.

#### ***Dispositions particulières concernant certaines sociétés étrangères du Groupe***

Les passifs fiscaux résultant des opérations de restructuration ayant permis la séparation des Activités Arkema du secteur Chimie de Total aux Pays-Bas qui seraient mis à la charge des sociétés Atotech B.V. et Atotech Nederland B.V. par le jeu de l'unité fiscale néerlandaise dont Arkema North Europe B.V. est la société mère sont exclus de la Garantie

Fiscale. Les autres passifs fiscaux résultant de redressements qui seraient mis à la charge des sociétés Atotech B.V. et Atotech Nederland B.V. par le jeu de l'unité fiscale néerlandaise seront supportés par ces sociétés restées sous le contrôle de Total S.A.

La société Arkema UK bénéficiera d'une garantie en matière d'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni au titre des redressements l'affectant qui sont relatifs aux Activités Arkema. Cette garantie sera limitée au montant des déficits attribuables aux Activités Arkema qui ont été transférés par Arkema UK dans le cadre du group relief mis en place par la société Total Holdings UK pour les besoins de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni.

#### ***Paiement de l'indemnisation***

Les passifs couverts par la Garantie Fiscale ne donneront lieu à indemnisation que s'ils sont définitivement déterminés par une décision exécutoire et non susceptible de recours.

#### ***Durée de la Garantie Fiscale***

La Garantie Fiscale expirera au terme d'un délai de deux mois suivant l'expiration de la période de prescription effectivement applicable aux passifs fiscaux garantis.

#### ***Bénéficiaire de la Garantie Fiscale***

La Garantie Fiscale ne peut être exclusivement invoquée que par Arkema S.A. ou, le cas échéant, par Arkema France en cas d'absorption d'Arkema S.A. par celle-ci.

#### 29.2.4 Autres garanties consenties dans le cadre de la Scission des Activités Arkema

Dans le traité d'Apport-Scission Total, Total S.A. et Arkema S.A. se sont consentis des déclarations et garanties dont certaines sont liées à la séparation d'ARKEMA de Total.

Ce traité rappelle qu'au-delà des garanties et conventions conclues par des entités de Total décrites au présent paragraphe, Total S.A. ne confère aucune garantie, en particulier concernant la consistance du patrimoine et les activités de toutes les entités d'ARKEMA, ainsi que les passifs ou engagements attachés à ces entités ou activités, qu'Arkema S.A. déclare connaître, et dont Arkema S.A. devra faire son affaire, y compris en cas d'apparition de tout élément qui ne serait pas connu à la date du traité d'Apport-Scission Total, ou d'aggravation du montant des passifs ou engagements susvisés, sans que Total S.A. puisse être inquiétée ou recherchée par Arkema S.A., sauf les cas éventuels de Recours Nouveaux tels que définis ci-après.

#### ***Déclarations et garanties relatives aux informations échangées dans le cadre de la préparation de la Scission des Activités Arkema***

Total S.A. et Arkema S.A. se sont consentis des déclarations et garanties réciproques concernant l'exactitude et l'exhaustivité des informations qui ont été échangées entre elles dans le cadre de la préparation de la Scission des Activités Arkema.

#### ***Déclarations et garanties relatives à des recours éventuels***

Arkema S.A. a déclaré, reconnu et garanti, après que les diligences nécessaires et d'usage aient été effectuées, qu'à sa connaissance et à la connaissance des entités d'ARKEMA, il n'existait à la date du traité d'Apport-Scission Total aucun

motif de recours, action ou réclamation d'une entité d'ARKEMA ou d'un de ses administrateurs, mandataires sociaux ou dirigeants de fait ou de droit à l'encontre d'une entité de Total ou d'un de ses salariés, administrateurs, mandataires sociaux ou dirigeants de fait ou de droit (une Entité Total). Les recours, actions ou réclamations mentionnés ci-dessus sont désignés ci-après le ou les Recours ARKEMA.

En conséquence, Arkema S.A. s'est engagée à tenir quitte et indemne Total S.A. des conséquences pour toute Entité Total de tout Recours ARKEMA. Pour ce qui la concerne, Arkema S.A. a renoncé à tout Recours ARKEMA de sa part autre qu'un Recours Nouveau tel que défini ci-après.

L'engagement d'Arkema S.A. et la renonciation mentionnés dans les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux Recours ARKEMA éventuels qui seraient fondés sur des faits imputables à une Entité Total ou des motifs, dont aucune entité d'ARKEMA n'aurait connaissance à la date du traité d'Apport-Scission Total, ayant fait les diligences nécessaires et d'usage, mais seulement si, et dans la mesure où, ces faits ou motifs ne sont pas relatifs à la seule appartenance, antérieurement au 18 mai 2006, des sociétés d'ARKEMA à Total, ou au seul exercice de mandats sociaux ou de fonctions de direction exercés par des Entités Total au sein d'ARKEMA (le ou les Recours Nouveaux).

Symétriquement, Total S.A. a déclaré, reconnu et garanti qu'à sa connaissance et à la connaissance des entités de Total, il n'existait à la date du traité d'Apport-Scission Total aucun motif de recours, action ou réclamation d'une entité de Total ou d'un de ses administrateurs, mandataires sociaux ou dirigeants de fait ou de droit à l'encontre d'une entité d'ARKEMA ou d'un de ses salariés, administrateurs, mandataires sociaux ou dirigeants de fait ou de droit (la ou les Entité(s) ARKEMA), à raison de la détention ou de l'exercice, par des entités d'ARKEMA, des sociétés ou activités reprises par Total avant le 18 mai 2006 (le ou les Recours Total).

Total S.A. a déclaré, reconnu et garanti qu'elle n'avait aucun Recours Total à raison des mandats sociaux ou fonctions exercés par des Entités ARKEMA au sein de Total, et a renoncé pour ce qui la concerne à tout Recours Total de sa part. En conséquence, Total S.A. s'est engagée à tenir quitte et indemne Arkema S.A. des conséquences pour toute Entité ARKEMA de tout Recours Total.

### ***Durée des garanties***

Aucune indemnité au titre des garanties consenties dans le cadre du traité d'Apport-Scission Total ne sera due à l'expiration d'une durée de 10 ans à compter du 18 mai 2006.

Par ailleurs, le Contrat Principal d'Acquisition Arkema Delaware prévoit que Arkema Amériques SAS, qui est devenue une filiale de Arkema S.A. le 18 mai 2006, indemniserà Elf Aquitaine Inc., filiale de Total S.A., du montant de toute charge fiscale résultant du non respect par Arkema Amériques SAS, Arkema Delaware Inc. et certaines des filiales de Arkema Delaware Inc. des déclarations et engagements prévus par le Contrat Principal d'Acquisition Arkema Delaware ou par le Tax Sharing Agreement en date du 1er janvier 2001 conclu entre Total Holdings USA Inc. et certaines de ses filiales. De même, Elf Aquitaine Inc. indemniserà Arkema Amériques SAS du montant de toute charge fiscale résultant d'un tel non-respect par Elf Aquitaine Inc. En outre, aux termes du Contrat Principal d'Acquisition Arkema Delaware, Elf Aquitaine Inc. et ses filiales américaines, d'une part, et Arkema Delaware Inc. et certaines de ses filiales, d'autre part, seront responsables de leur part de l'impôt fédéral sur les résultats consolidés dû aux Etats-Unis d'Amérique pour la période antérieure au 7 mars 2006 (tel que décrit dans le Tax Sharing Agreement), dans la mesure où, pour cette période, Elf Aquitaine Inc. dépose une déclaration fiscale consolidée auprès des autorités fédérales américaines qui

inclut Arkema Delaware Inc. et certaines de ses filiales et où Elf Aquitaine Inc. s'acquitte des impôts dus au titre de cette déclaration. Arkema Delaware Inc. et certaines de ses filiales seront tenues de payer ces montants à Elf Aquitaine Inc. Pour les périodes postérieures au 7 mars 2006, Arkema Delaware Inc. et ses filiales américaines seront tenues de déposer leurs propres déclarations fiscales indépendamment de Elf Aquitaine Inc. et de s'acquitter des impôts dus au titre de ces déclarations.

A l'exception des engagements ou garanties décrits dans la présente section, Total n'a pas consenti à ARKEMA d'autres engagements ou garanties du type de ceux mentionnés au premier paragraphe de cette section « Engagements reçus de Total en 2006 ».

### 30 Honoraires des commissaires aux comptes

|   | KPMG                         |            |             |             | Ernst & Young                |            |             |             |
|---|------------------------------|------------|-------------|-------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|
|   | Montant                      |            | %           |             | Montant                      |            | %           |             |
|   | <i>(En millions d'euros)</i> |            |             |             | <i>(En millions d'euros)</i> |            |             |             |
|   | 2012                         | 2011       | 2012        | 2011        | 2012                         | 2011       | 2012        | 2011        |
| <b>Audit</b>  |                              |            |             |             |                              |            |             |             |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>      | 2                            | 2          |             |             | 2,2                          | 2          |             |             |
| > Émetteur  | 0,5                          | 0,5        |             |             | 0,5                          | 0,5        |             |             |
| > Filiales intégrées globalement  | 1,5                          | 1,5        |             |             | 1,7                          | 1,5        |             |             |
| <b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b> | 0,5                          | 0,2        |             |             | 0,6                          | 0,5        |             |             |
| > Émetteur  | -                            | -          |             |             | -                            | -          |             |             |
| > Filiales intégrées globalement  | 0,5                          | 0,2        |             |             | 0,6                          | 0,5        |             |             |
| <b>SOUS-TOTAL</b>   | <b>2,5</b>                   | <b>2,2</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>2,8</b>                   | <b>2,5</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |
| <b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>              | -                            | -          | 0%          | 0%          | -                            | -          | 0%          | 0%          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>2,5</b>                   | <b>2,2</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>2,8</b>                   | <b>2,5</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

En application d'une règle interne validée par le Comité d'Audit, le montant des honoraires concernant les autres diligences et prestations directement liés à la mission de commissaire aux comptes n'excédera pas 30% des honoraires relatifs à la certification des comptes individuels et consolidés.

### 31 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012

- (a) Sociétés acquises en 2012  
 (b) Sociétés consolidées pour la 1ère fois en 2012  
 (c) Sociétés fusionnées en 2012  
 (d) Sociétés du pôle Produits Vinyliques cédées au groupe Klesch  
 (e) Sociétés déconsolidées  
 (f) Sociétés liquidées  
 (g) Sociétés cédées

Le pourcentage de contrôle ci-dessous indiqué correspond aussi au pourcentage d'intérêt.

|  |       |                 |        |    |
|--|-------|-----------------|--------|----|
| Akishima Chemical Industries Co.Ltd            | ( d ) | Japon           | 100,00 | IG |
| Alphacan                                       | ( d ) | France          | 100,00 | IG |
| Alphacan BV                                    | ( d ) | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Alphacan Doo                                   | ( d ) | Croatie         | 100,00 | IG |
| Alphacan SPA                                   | ( d ) | Italie          | 100,00 | IG |
| Altuglas International Denmark A/S             |       | Danemark        | 100,00 | IG |
| Altuglas International Ltd                     |       | Royaume Uni     | 100,00 | IG |
| Altuglas International Mexico Inc.             |       | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Altuglas International SAS                     |       | France          | 100,00 | IG |
| American Acryl LP                              |       | Etats-Unis      | 50,00  | IP |
| American Acryl NA LLC                          |       | Etats-Unis      | 50,00  | IP |
| Arkema   |       | Corée du Sud    | 100,00 | IG |
| Arkema   |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema Afrique SAS                             |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema Amériques SAS                           |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema Asie SAS                                |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema Beijing Chemical Co. Ltd                |       | Chine           | 100,00 | IG |
| Arkema Canada Inc.                             |       | Canada          | 100,00 | IG |
| Arkema Changshu Chemicals Co. Ltd              |       | Chine           | 100,00 | IG |
| Arkema Changshu Fluorochemical Co. Ltd         |       | Chine           | 100,00 | IG |
| Arkema Chemicals India Private Ltd             |       | Inde            | 100,00 | IG |
| Arkema China Investment Co. Ltd                |       | Chine           | 100,00 | IG |
| Arkema Coatings Resins BV                      |       | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Arkema Coatings Resins SAU                     |       | Espagne         | 99,92  | IG |
| Arkema Coating Resins Malaysia Sdn. Bhd.       |       | Malaisie        | 100,00 | IG |
| Arkema Coatings Resins SRL                     |       | Italie          | 100,00 | IG |
| Arkema Coatings Resins UK                      |       | Grande Bretagne | 100,00 | IG |
| Arkema Co. Ltd                                 |       | Hong-Kong       | 100,00 | IG |
| Arkema Daikin Advanced Fluorochemicals Co. Ltd |       | Chine           | 60,00  | IP |
| Arkema Delaware Inc.                           |       | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Arkema Europe                                  |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema France                                  |       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema GmbH                                    |       | Allemagne       | 100,00 | IG |
| Arkema Hydrogen Peroxide Co. Ltd, Shanghai     |       | Chine           | 66,67  | IG |
| Arkema Inc.                                    |       | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Arkema Iniciadores SA de CV                    | ( c ) | Mexique         | 100,00 | IG |

|   |             |                 |        |    |
|---|-------------|-----------------|--------|----|
| Arkema KK   |             | Japon           | 100,00 | IG |
| Arkema Ltd  |             | Grande Bretagne | 100,00 | IG |
| Arkema Ltd  | ( d )       | Vietnam         | 100,00 | IG |
| Arkema Mexico SA de CV                                  |             | Mexique         | 100,00 | IG |
| Arkema Mexico Servicios SA de CV                        | ( b )       | Mexique         | 100,00 | IG |
| Arkema North Europe BV                                  |             | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Arkema PEKK Inc.  |             | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Arkema Peroxides India Private Limited                  |             | Inde            | 100,00 | IG |
| Arkema Pte Ltd  |             | Singapour       | 100,00 | IG |
| Arkema Quimica Ltda                                     |             | Brésil          | 100,00 | IG |
| Arkema Quimica SA                                       |             | Espagne         | 99,92  | IG |
| Arkema RE Ltd   |             | Irlande         | 100,00 | IG |
| Arkema RE   | ( c )       | France          | 100,00 | IG |
| Arkema Resins (Pty) Ltd.                                |             | Afrique du Sud  | 100,00 | IG |
| Arkema Rotterdam BV                                     |             | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Arkema (Shanghai) Distribution Co. Ltd                  |             | Chine           | 100,00 | IG |
| Arkema Spar NL Limited Partnership                      |             | Canada          | 100,00 | IG |
| Arkema sp Z.o.o   |             | Pologne         | 100,00 | IG |
| Arkema Srl  |             | Italie          | 100,00 | IG |
| Arkema Thiochemicals Sdn Bhd                            |             | Malaisie        | 86,00  | IG |
| Arkema Vlissingen BV                                    |             | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Arkema Yoshitomi Ltd                                    |             | Japon           | 49,00  | ME |
| Austinland  | ( a )+( f ) | Espagne         | 100,00 | IG |
| Ceca Belgium  |             | Belgique        | 100,00 | IG |
| Ceca Italiana Srl                                       |             | Italie          | 100,00 | IG |
| CECALC  |             | France          | 100,00 | IG |
| Ceca SA   |             | France          | 100,00 | IG |
| Changshu Coatex Additives Co. Ltd                       |             | Chine           | 100,00 | IG |
| Changshu Haike Chemicals Co. Ltd                        |             | Chine           | 49,00  | IG |
| Changshu Resichina Engineering Polymers Co Ltd          | ( e )       | Chine           | 100,00 | IG |
| CJ Bio Malaysia Sdn Bhd                                 | ( b )       | Malaisie        | 14,00  | ME |
| Coatex Asia Pacific                                     |             | Corée du Sud    | 100,00 | IG |
| Coatex Central Eastern Europe sro                       |             | Slovaquie       | 100,00 | IG |
| Coatex Inc.   |             | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Coatex Latin America Industria et Comercio Ltd          | ( a )       | Brésil          | 100,00 | IG |
| Coatex Latin America Comercio de Produtos Quimicos Ltda | ( b )+( c ) | Brésil          | 100,00 | IG |
| Coatex Netherlands BV                                   |             | Pays Bas        | 100,00 | IG |
| Coatex SAS  |             | France          | 100,00 | IG |
| Daikin Arkema Refrigerants Asia Ltd                     |             | Hong-Kong       | 40,00  | IP |
| Daikin Arkema Refrigerants Trading (Shanghai) Co. Ltd   |             | Chine           | 40,00  | IP |
| Delaware Chemicals Corporation                          |             | Etats-Unis      | 100,00 | IG |
| Difi 6  | ( b )+( d ) | France          | 100,00 | IG |
| Difi 7  | ( b )+( d ) | France          | 100,00 | IG |
| Difi 8  | ( b )+( d ) | France          | 100,00 | IG |

|  |             |                |        |    |
|--|-------------|----------------|--------|----|
| Difi 9   | ( b )+( d ) | France         | 100,00 | IG |
| Difi 10  | ( b )+( d ) | Allemagne      | 100,00 | IG |
| Difi 11  | ( b )+( d ) | Allemagne      | 100,00 | IG |
| Difi 12  | ( b )+( d ) | Italie         | 100,00 | IG |
| Dorlyl snc                                     | ( c )       | France         | 100,00 | IG |
| Febex SA                                       |             | Suisse         | 96,77  | IG |
| Harveys Composites South Africa                |             | Afrique du Sud | 100,00 | IG |
| Hebei Casda                                    | ( a )       | Chine          | 100,00 | IG |
| Little Rock Invest Sl                          | ( a )+( d ) | Espagne        | 100,00 | IG |
| Luperox Inicidores SA de CV                    | ( c )       | Mexique        | 100,00 | IG |
| Maquiladora General de Matamoros SA de CV      |             | Mexique        | 100,00 | IG |
| Meglas   |             | Italie         | 33,00  | ME |
| Michelet Finance, Inc.                         |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| MLPC International                             |             | France         | 100,00 | IG |
| Newspar  |             | Canada         | 50,00  | IP |
| Noble Synthetics Private Limited               |             | Inde           | 100,00 | IG |
| ODOR-TECH LLC                                  |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Oxochimie                                      |             | France         | 50,00  | IP |
| Ozark Mahoning Company                         |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Peninsula Polymers LLC                         | ( c )       | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Plasgom SAU                                    | ( d )       | Espagne        | 99,92  | IG |
| Qatar Vinyl Company Limited QSC                |             | Qatar          | 12,91  | ME |
| Résil Belgium                                  | ( e )       | Belgique       | 100,00 | IG |
| Resilia SRL                                    | ( d )       | Italie         | 100,00 | IG |
| Resinoplast                                    | ( d )       | France         | 100,00 | IG |
| Resinoplast North America Srl de CV            | ( d )       | Mexique        | 100,00 | IG |
| Sartomer Asia Limited                          |             | Hong-Kong      | 100,00 | IG |
| Sartomer Guangzhou Chemical Co, Ltd            |             | Chine          | 100,00 | IG |
| Sartomer Japan Inc.                            | ( c )       | Japon          | 100,00 | IG |
| Sartomer Shanghai Distribution Company Limited |             | Chine          | 100,00 | IG |
| Sartomer USA LLC                               |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Seki Arkema                                    |             | Corée du Sud   | 51,00  | IG |
| Shanghai Arkema Gaoyuan Chemicals Co. Ltd      |             | Chine          | 100,00 | IG |
| Stannica LLC                                   | ( g )       | Etats-Unis     | 50,00  | IP |
| Sunclear SA Espana (ex Plasticos Altumax SA)   |             | Espagne        | 99,92  | IG |
| Sunclear (ex Sunclear France)                  |             | France         | 100,00 | IG |
| Sunclear SRL (ex Altuglas International SRL)   |             | Italie         | 100,00 | IG |
| Suzhou Hipro Polymers Co Ltd                   | ( a )       | Chine          | 100,00 | IG |
| Turkish Products, Inc.                         |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Viking chemical company                        |             | Etats-Unis     | 100,00 | IG |
| Vinylfos                                       | ( c )       | France         | 100,00 | IG |

**Nb : IG : consolidation par intégration globale**

**IP : consolidation par intégration proportionnelle**

**ME : consolidation par mise en équivalence**